




Rapport d'étude

La surveillance des résidus
de pesticides dans l'air

2025

qualitair
CORSE

Mesurer · Accompagner · Informer

	Rédaction	Relecture	Validation
Nom	Portet Ange-François	Savelli Jean-Luc	Savelli Jean-Luc
Qualité	Chargé d'études	Directeur	Directeur
Visa			

Sommaire

Table des figures.....	4
Table des tableaux.....	4
Liste des abréviations et acronymes	5
Introduction.....	6
1. Contexte général	7
1.1. Les pesticides : Définition	7
1.2. Les pesticides dans l'air	8
2. Etat des lieux et matériels.....	9
2.1. Etat des lieux en Corse.....	9
2.1.1. Agriculture régionale	9
2.1.2. Historique des sites	11
2.1.3. Choix des sites	12
2.2. Matériels de mesure et analyses	14
2.2.1. Matériels de mesure	14
2.2.2. Echantillonnage	15
2.3. Pesticides recherchés	15
3. Résultats	17
3.1. Conditions météorologiques	17
3.2. Résultats de la campagne de mesure	18
3.2.1. Nombre de substances actives détectées	18
3.2.2. Niveaux de concentrations cumulées	20
3.2.3. Concentrations maximales	25
3.2.4. Indice phyto.....	28
3.3. Focus sur les pesticides très présents en Corse.....	29
3.4. Comparaison avec les campagnes précédentes	30
3.4.1. Nombre de détections.....	30
3.4.2. Niveaux de concentration	32
Conclusion	35

Table des figures

- Figure 1 : Répartition des systèmes de cultures sur les exploitations à orientation végétales (données 2024).10
- Figure 2 : Historique des campagnes de mesures de pesticides11
- Figure 3 : Site de prélèvements de pesticides en 202512
- Figure 4 : Occupation du sol agricole autour du site de prélèvement de Confina 2 (CLC 2018)13
- Figure 5: Occupation du sol agricole autour du site de prélèvement de la Marana (CLC 2018)13
- Figure 6: Occupation du sol agricole autour du site de prélèvement de Belgodère (CLC 2018)14
- Figure 7 : Méthode de prélèvement d'un analyseur Partisol 2000i15
- Figure 8 : Température mensuelle moyenne et précipitations cumulées aux stations à proximité des sites de mesure (Histogramme : pluviométrie ; Courbe : Température)**Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 9 : Nombres de substances actives détectées en 202519
- Figure 10 : Fréquence de détection des molécules par site sur l'année 202520
- Figure 11 : Concentrations cumulées des substances actives par site en 202521
- Figure 12 : Carte de l'indice de traitement phytosanitaire (IFT) total moyen par commune en 2022 (source : Solagro)22
- Figure 13 : Concentrations cumulées sur le site de la Marana en 202523
- Figure 14: Concentrations cumulées sur le site de Confina 2 en 202524
- Figure 15 : Concentrations cumulées sur le site de Belgodère en 202525
- Figure 16 : évolution hebdomadaire de l'indice phyto sur les sites de mesure en 202529
- Figure 17 : Evolution des niveaux de concentration en Lindane sur les sites d'études 2025**Erreur ! Signet non défini.**
- Figure 18 : Evolution des niveaux de concentration en Folpel29
- Figure 19 : Evolution des niveaux de concentration Chlorpyrifos methyl sur La Marana30
- Figure 20 : Historique du nombre de substances fongicides détectées en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)32
- Figure 21 : Historique du nombre de substances herbicides détectées en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)32
- Figure 22 : Historique du nombre de substances insecticides détectées en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)33
- Figure 23 : Historique des niveaux de concentration cumulés en fongicides en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)34
- Figure 24 : Historique des niveaux de concentration cumulés en herbicides en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)34
- Figure 25 : Historique des niveaux de concentration cumulés en insecticides en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)34

Table des tableaux

- Tableau 1: Calendrier de prélèvements des sites de mesure15
- Tableau 2: Substances analysées pour la campagne 202516
- Tableau 3 : Concentrations maximales mesurées sur le site de La Marana en 202526
- Tableau 4 : Concentrations maximales mesurées sur le site de Belgodère en 202526
- Tableau 5 : Concentrations maximales mesurées sur le site de Confina 2 en 202526

Liste des abréviations et acronymes

AASQA : Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air

ANSES : Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARS : Agence Régionale de Santé

BSV : Bulletins de Santé du Végétal

CNEP : Campagne Nationale Exploratoire des Pesticides dans l'air

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

LCSQA : Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PLO : Périmètre de Lutte Obligatoire

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

Introduction

Depuis 2016, Qualitair Corse effectue des mesures régionales de pesticides dans l'air et en 2018, des campagnes nationales exploratoires des pesticides ont eu lieu sur deux années en vue d'établir une surveillance pérenne et ciblée au niveau national. En parallèle dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3), l'Agence Régionale de Santé (ARS) Corse soutient Qualitair Corse pour continuer la surveillance régionale, commencée il y a plusieurs années.

Ces différentes campagnes réalisées en Corse permettent de constituer un état des lieux des substances retrouvées dans l'air sur les départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud. En effet, les différentes études réalisées depuis 2016 se répartissent sur le territoire en fonction de l'environnement urbain, péri-urbain et rural, ainsi que sur différents types de cultures.

Pour cette année 2025, les données dans cette étude ont été poursuivies sur trois sites :

- Belgodère, situé en zone rural de la commune, dans un environnement majoritairement arboricole ;
- Confina2, situé en zone péri-urbaine sur la commune d'Ajaccio, essentiellement entouré de vignes ;
- La Marana, situé en zone péri-urbaine sur la commune de Lucciana dans un environnement majoritairement arboricole.

1. Contexte général

Depuis 2016, Qualitair Corse effectue des campagnes de mesure des produits phytosanitaires dans l'air ambiant afin de connaître l'exposition des populations face à ces produits ainsi qu'avoir un état des lieux des substances retrouvées dans l'air sur la région. Depuis la première campagne en coopération avec la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), Qualitair Corse a pu développer une expertise dans le suivi des produits phytosanitaires. Cette première étude a été financée en partie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Corse dans le cadre des actions du Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2), elle a ensuite été reconduite au fil des années jusqu'à cette présente étude dans le cadre du PRSE 3. En parallèle, une Campagne Nationale Exploratoire des Pesticides dans l'air (CNEP) a été lancée en 2018-2019 à la suite de travaux métrologiques de terrain réalisés en 2017 par l'INERIS¹. Cette première campagne qui avait pour objectif d'établir un premier état des lieux des niveaux de concentration des résidus de pesticides dans l'air ambiant, a été reconduite par la suite afin d'organiser un suivi à vocation pérenne des pesticides dans l'air. Une base de données nationale (Base PhytAtmo®) a aussi été développée afin de rassembler l'ensemble des observations nationales des pesticides dans l'air ambiant. A la suite de ces travaux, une deuxième CNEP 2 a été lancée mi 2021 où le site de mesure choisi doit être identique durant 3 ans consécutifs, pour la Corse, il s'agit du site de la Marana à Lucciana.

1.1. Les pesticides : Définition

Le terme général de pesticides regroupe plusieurs substances chimiques destinées à combattre ou lutter contre les organismes non désirables ou nuisibles qu'ils soient d'origines animales, végétales ou fongiques. Dans la conscience collective, les pesticides sont particulièrement associés aux produits utilisés dans l'agriculture, principalement dans les grandes exploitations. Pourtant, en réalité, ce terme regroupe différents types de produits dont les usages se retrouvent aussi dans notre environnement urbain (entretien des routes, des parcs et jardins publics, dératisation et désinsectisation) et notre environnement quotidien (produits anti-moustique, antiparasitaire pour les animaux de compagnie, désherbage...).

Les textes réglementaires permettent de catégoriser les pesticides selon l'usage auquel ils sont destinés. On retrouve ainsi les produits phytopharmaceutiques ou phytosanitaires (directive 91/414/CE abrogée par le règlement (CE) n°1107/2009), les biocides (directive 98/8/CE) et les antiparasitaires à usage humain (directive 2001/83/CE) ou à usage vétérinaire (directive 2001/82/CE).

Les produits phytosanitaires : La directive concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques les définit dans l'article 2 comme « des produits destinés à l'un des usages suivants :

- protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou prévenir l'action de ceux-ci ;
- exercer une action sur les processus vitaux des végétaux, telles les substances, autres que les éléments nutritifs ou les biostimulants des végétaux, exerçant une action sur leur croissance ;
- assurer la conservation des produits végétaux, pour autant que ces substances ou produits ne fassent pas l'objet de dispositions communautaires particulières concernant les agents conservateurs ;
- détruire les végétaux ou les parties de végétaux indésirables ;
- freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux ».

Les biocides : La directive concernant la mise sur le marché des produits biocides les définit dans l'article 2 comme : « Les substances actives et les préparations contenant une ou plusieurs substances actives qui sont présentées sous la forme dans laquelle elles sont livrées à l'utilisateur, qui sont destinées à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre de toute autre manière, par une action chimique ou biologique. »

¹ https://atmo-france.org/wp-content/uploads/2020/06/Rapport_CNEP_DRC_20_172794_02007C_VF_versionC.pdf

Une liste exhaustive de vingt-trois types de produits a été produite dans le cadre de cette directive que l'on peut regrouper en quatre groupes :

- les désinfectants et produits biocides généraux ;
- les produits de protection ;
- les produits antiparasitaires ;
- les autres produits biocides (produits utilisés pour protéger les denrées alimentaires, pour la lutte contre les vertébrés...).

En complément on peut aussi distinguer les pesticides en fonction de l'espèce de nuisible contre laquelle ils agissent. On distingue trois grandes familles sur lesquelles porte cette étude :

- les herbicides sont destinés à lutter contre les mauvaises herbes ou freinent la croissance des végétaux ;
- les insecticides sont destinés à lutter contre les insectes. Ils interviennent en tuant ou en empêchant la reproduction des insectes, ce sont souvent les plus toxiques ;
- les fongicides sont destinés à éliminer les moisissures et parasites des plantes (champignons...).

1.2. Les pesticides dans l'air

Les pesticides sont constitués de substances actives, exerçant une action générale ou spécifique contre les nuisibles. Le terme résidu permet, quant à lui, de tenir également compte des produits de dégradation de ces substances (on parle alors de résidus ou de métabolites) et de molécules interdites, quelquefois depuis de longues années, mais qui du fait de leur rémanence dans les compartiments de l'environnement peuvent conduire à une exposition des populations. Il s'agit particulièrement de ces résidus de pesticides que l'on retrouve dans l'atmosphère pour donner suite à leurs applications.

Il existe plusieurs façons d'appliquer les pesticides qui se dispersent de manière plus ou moins importante dans l'environnement et donc l'atmosphère. La plupart du temps, les substances sont appliquées par épandage direct sur les plantes et le sol ou peuvent être incorporées à même le sol en usage agricole. Dans le milieu urbain, leurs applications s'effectuent par traitement ponctuelle par pulvérisation lors de l'entretien des voiries. Ainsi la contamination de l'air par les pesticides peut s'effectuer de trois manières différentes à trois temporalités différentes :

- par dérive au moment de l'application ;
- par volatilisation de post application à partir des sols et plantes traités ;
- par érosion éolienne sous forme adsorbée sur les poussières de sols traités ;

La **dérive**, ou la perte à l'épandage, est la fraction de la pulvérisation qui n'atteint pas le sol ou la culture, et, qui est mise en suspension par le vent et les courants d'air. Cette voie de transfert dans l'atmosphère conduit à des pertes qui varient en fonction des caractéristiques physiques de la substance, du mode d'épandage (faible pulvérisation avec un faible débit) ainsi que les conditions climatiques. Suivant les différentes conditions évoquées, le transfert de pesticides dans l'atmosphère pendant la dérive peut conduire à de lourdes pertes. La **volatilisation**, à partir du sol ou des végétaux peut se produire pendant des semaines après l'application de la substance. Elle a été reconnue comme source de contamination et semble même, pour certaines molécules, être plus importante que la dérive qui a lieu au moment des applications. Le taux de volatilisation post-application est plus important dans la journée. Plusieurs facteurs influent la volatilisation telle que la nature du pesticide, les conditions météorologiques et les caractéristiques de la cible (propriété du sol et de la végétation). L'**érosion éolienne** à partir de la plante ou des sols par transfert de poussières contaminées (particules fines) semble représenter une proportion moindre que les deux premiers phénomènes de contaminations.

Les concentrations de pesticides se mesurent en dizaine de nanogrammes par mètre cube, les masses d'air peuvent donc transporter ces substances sur de longues portées en fonction de leur volubilité et leur stabilité. Ce sont tous ces mécanismes de contaminations et de transports de pesticides dans l'air qu'il faut prendre en compte lors de l'interprétation des résultats des campagnes de mesures de pesticides dans l'atmosphère.

2. Etat des lieux et matériels

L'évaluation des pesticides dans l'air ambiant fait partie des axes stratégiques de Qualitair Corse depuis 2016. Commencée sur la côte orientale avec un seul site d'étude, la surveillance des pesticides a continué à s'intensifier. En 2025, les sites suivis ont été Belgodère et Confina2 au niveau régional et La Marana pour la « CNEP2 ». Les résultats pour l'ensemble des sites ont été analysés par le laboratoire IANESCO chimie.

2.1. Etat des lieux en Corse

2.1.1. Agriculture régionale

La Corse est une île au paysage varié comprenant une multitude de spécificités géographiques entraînant la présence de microclimats. De ce fait, la majorité du territoire agricole se situe en Haute Corse. Sur les 167 134 ha de surface utile en 2025², 65% se situent en Haute Corse et 36% en Corse du sud.

La Haute-Corse présente une diversité de systèmes au niveau de ses territoires :

- la partie Nord de la façade orientale possède une prédominance de systèmes arboricoles spécialisés en agrumiculture, fruits d'été et oléiculture et des systèmes en cultures pérennes ;
- la partie sud de la plaine orientale présente des systèmes spécialisés en viticulture et en arboriculture ;
- un territoire viticole est présent dans la zone de l'AOC Patrimonio au cœur du canton de la Conca d'Oro ;
- les cantons de Corte, Venaco, Ile-Rousse, Calvi, Fiumalto d'Ampugnani et le Cap Corse sont largement orientés en systèmes herbivores spécialisés lait ;
- les zones de montagnes sont plus spécialisées en élevage de viande.

La Corse du Sud est plus sensibilisée vers l'élevage spécialisé dans la production laitière ou de viande. On retrouve cependant des cantons spécialisés dans l'arboriculture ou la viticulture :

- dans le canton de Levie, un système atypique basé sur l'association arboriculture/herbivore viande ; Les systèmes viticoles au sein des cantons d'Ajaccio, Bastelica, Sartène et Figari.³

D'après une étude du projet INOSYS, les exploitations à orientation végétale sont essentiellement des exploitations en culture pérenne à 56%, 17% sont orientées vers le maraîchage et horticultures, et les grandes cultures (légumes et fourrage). Les 27% restant sont dédiés à la polyculture-élevage. La majorité des exploitations végétales est issue de systèmes arboricoles fruitiers comprenant aussi les fruits secs, suivis par les exploitations viticoles. Ces deux types d'exploitations représentent à eux deux les deux-tiers des exploitations des cultures à orientations végétales, tel qui l'est représenté dans la Figure 1. Ces données du projet INOSYS sont disponibles sur le site de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

² https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan-chiffres-cles_2025.pdf

³ <https://corse.chambres-agriculture.fr/lagriculture-corse/chiffres-cles-de-lagriculture-corse/>

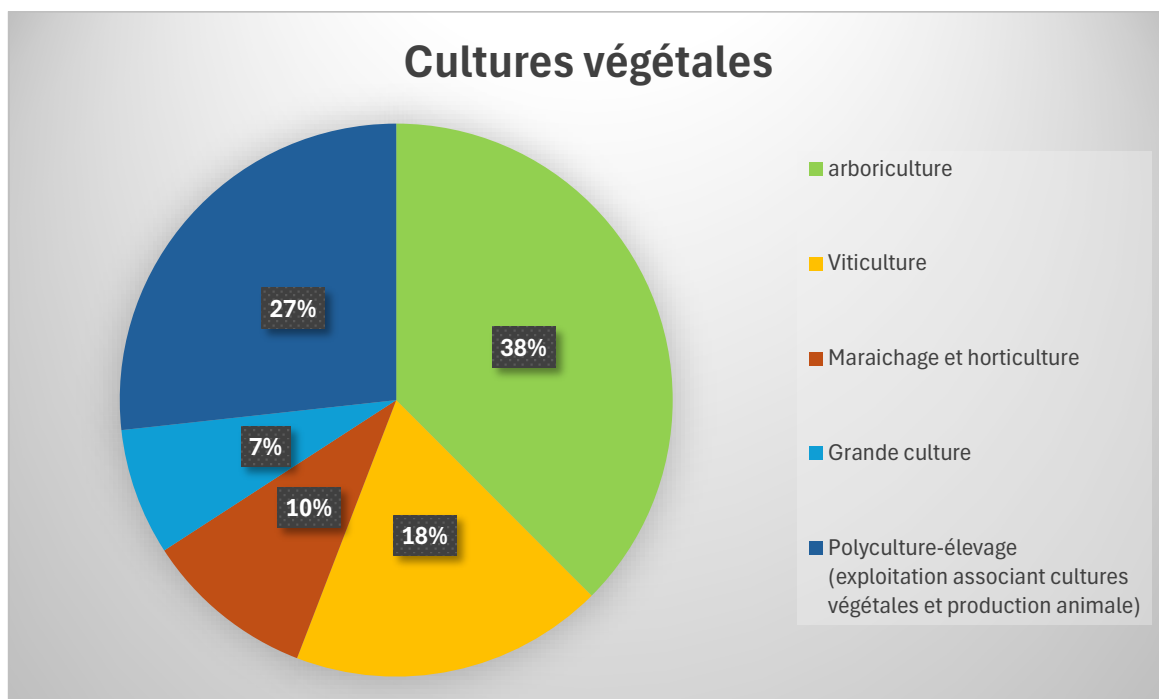


Figure 1 : Répartition des systèmes de cultures sur les exploitations à orientation végétale (données 2024).

Il est important de prendre en compte les tendances dans le paysage agricole de la Corse, cela permet de choisir l'implantation des sites de mesure des pesticides.

2.1.2. Historique des sites

Les mesures de pesticides dans l'air ambiant en Corse ont commencé en 2016 à Aléria en raison de la forte activité agricole sur cette partie de la côte orientale. Pour diversifier la typologie des sites de mesure, un second site de prélèvement est installé dans la zone péri-urbaine de Stiletto dans la cadre de la Campagne Nationale Exploratoire des Pesticides dans l'air (CNEP). Ensuite, une courte campagne de mesure a été réalisée à Canetto sur la commune d'Ajaccio pour évaluer les niveaux d'exposition en typologie urbaine de fond, sans influence directe de l'agriculture. À partir de 2020 des prélèvements sont réalisés à la Marana, en zone péri-urbaine sur la commune de Lucciana, qui s'inscrit en 2021 et 2022 dans la CNEP2. En parallèle, Qualitair Corse poursuit les mesures régionales sur les sites de Belgodère (rural) et Confina 2 (péri-urbain).

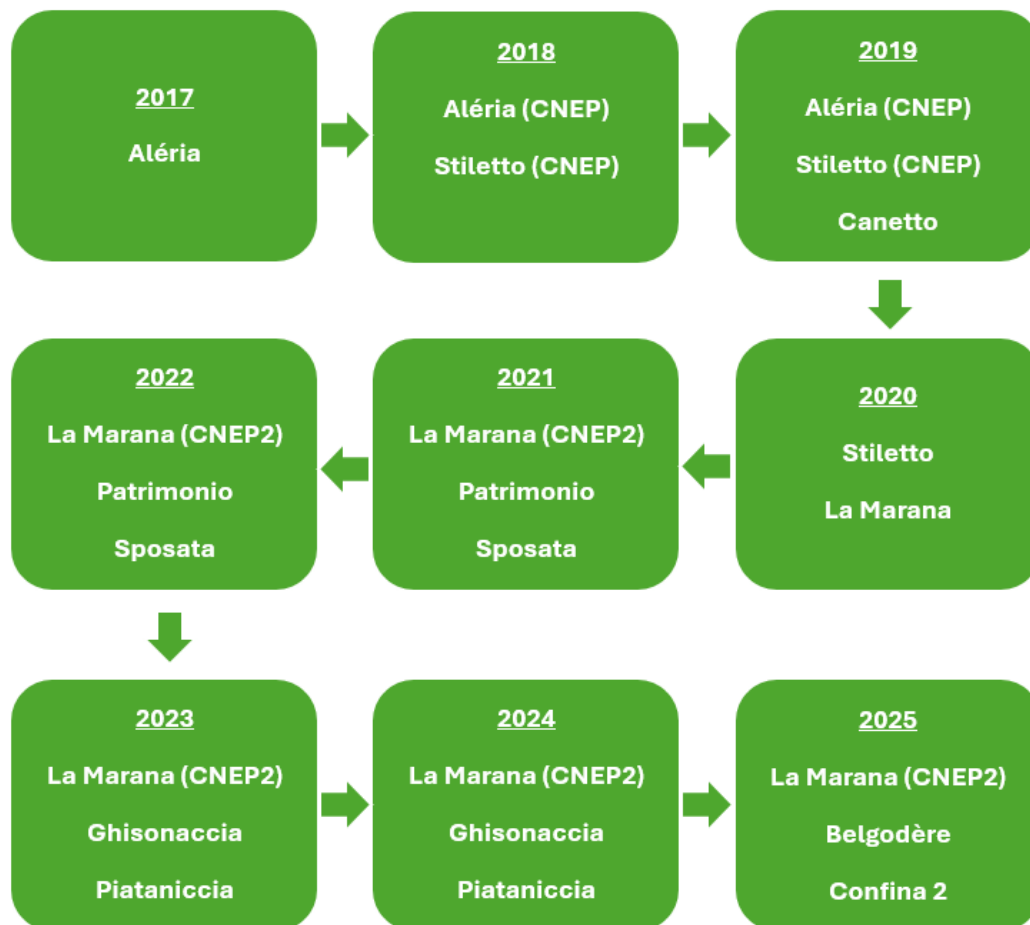


Figure 2 : Historique des campagnes de mesures de pesticides

Il est possible de consulter les différents rapports des campagnes régionales sur le site internet de Qualitair Corse⁴.

⁴ <https://qualitair.corsica/les-residus-de-pesticides/>

2.1.3. Choix des sites

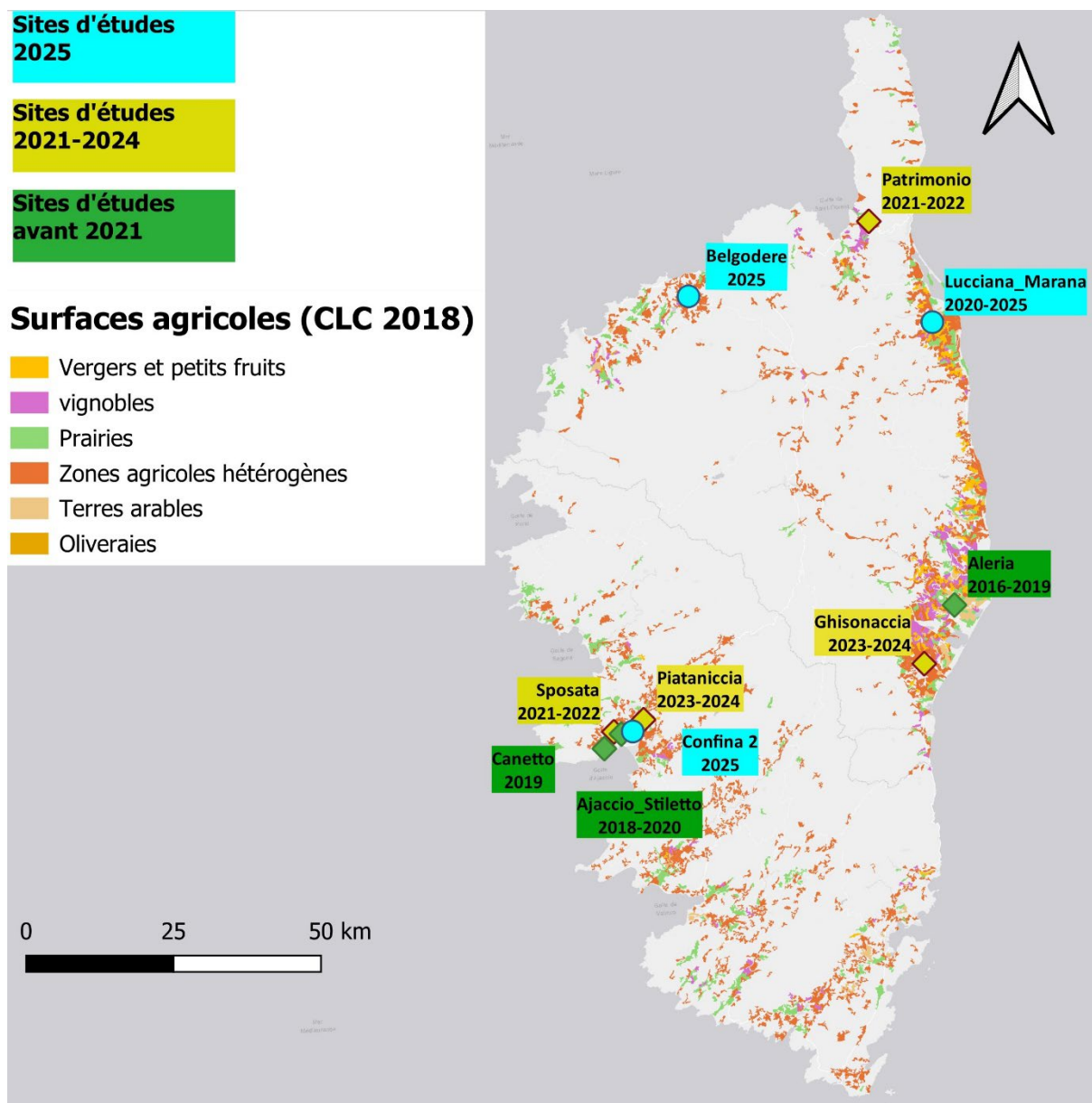


Figure 3 : Sites de prélèvements de pesticides en 2025

Les sites choisis pour la surveillance en 2025 sont différents de ceux de 2024 afin de couvrir de nouveaux secteurs géographiques mais aussi d'étudier des environnements agricoles différents. Deux sites de mesure sont situés en Haute-Corse et un est situé en Corse-du-Sud. Ils ont été choisis en fonction de leur environnement agricole et urbain. Les sites de La Marana et de Belgodère sont situés dans des environnements plutôt axés vers la viticulture et l'arboriculture, et le site de Confinia 2 dans une diversité de zones agricoles hétérogènes.

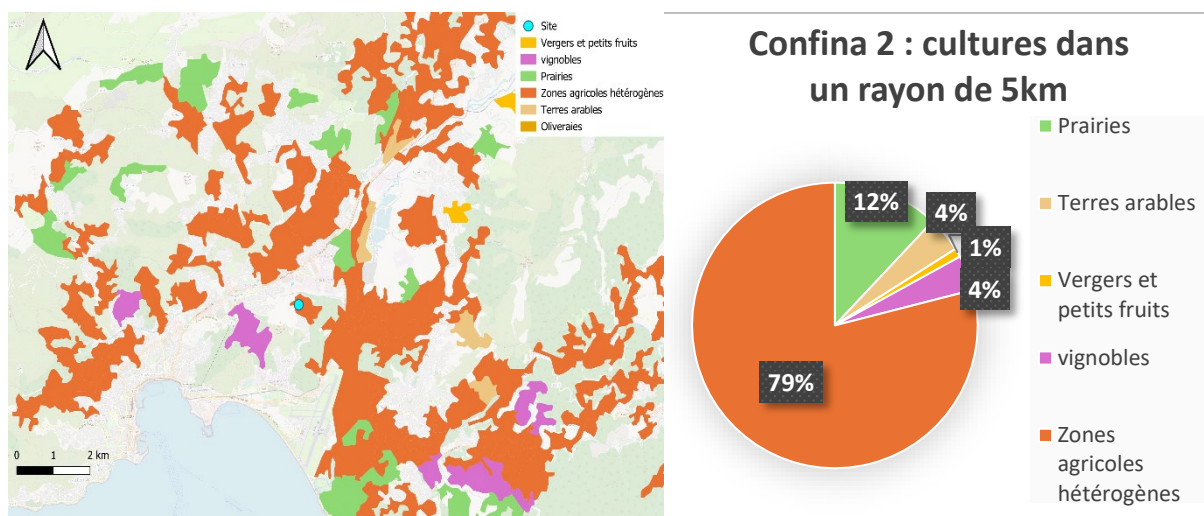


Figure 4 : Occupation du sol agricole autour du site de prélèvement de Confina 2 (CLC 2018)

Le site de Confina 2, situé en zone péri-urbaine au Nord-Est d’Ajaccio, est entouré d’une diversité de zones agricoles mais également de zones résidentielles et de zones commerciales. Malheureusement, la Corine Land Cover (CLC) ne permet pas de connaître précisément le type de culture utilisé sur chaque parcelle. Les vignes, situées au Sud du site de mesure peuvent également influencer les prélèvements de pesticides malgré la distance.

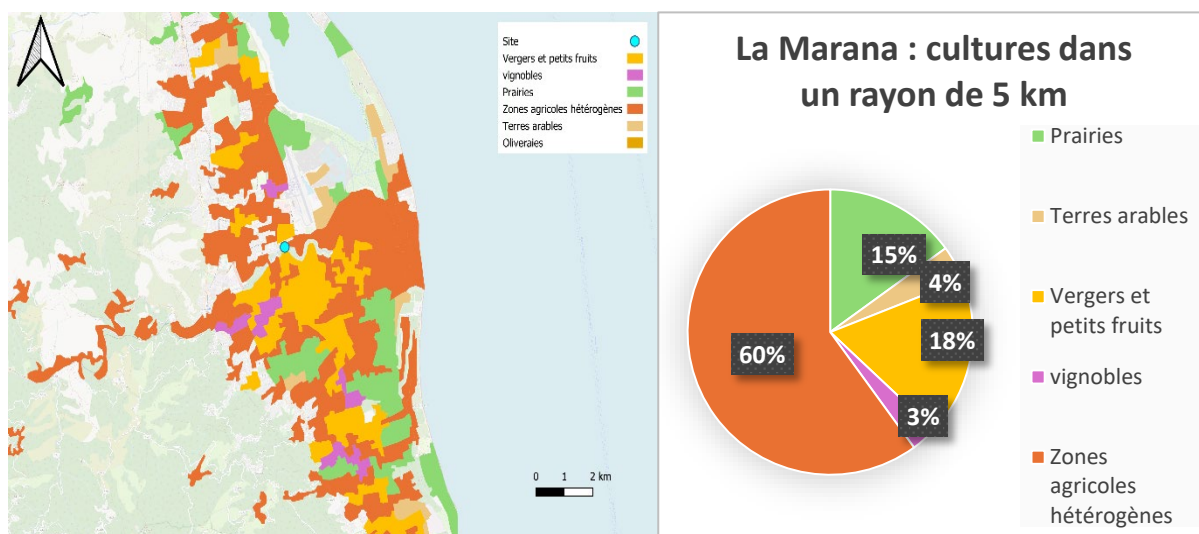


Figure 5: Occupation du sol agricole autour du site de prélèvement de la Marana (CLC 2018)

Le site de la Marana quant à lui, n’est entouré que par peu de vignes (3% des surfaces agricoles à 5km) mais a une exposition considérable aux vergers (18%). Situé en milieu périurbain, les prélèvements pourraient également être influencés par des traitements domestiques.

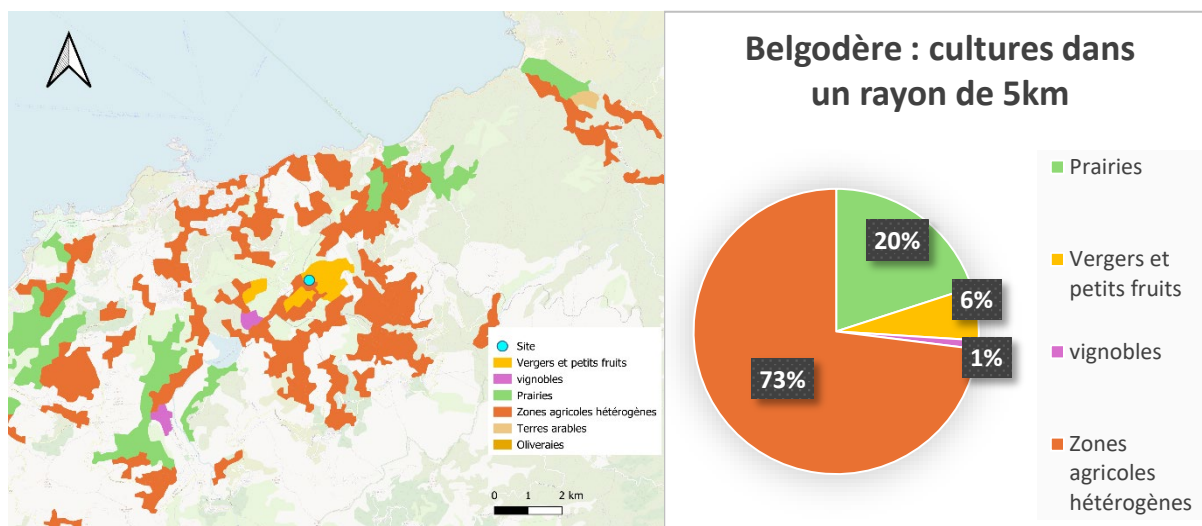


Figure 6: Occupation du sol agricole autour du site de prélèvement de Belgodère (CLC 2018)

Le site de Belgodère se situe à l'Ouest du village, dans la vallée du Reginu, et est entouré de vergers ainsi que d'importantes zones agricoles hétérogènes particulièrement au Sud du site de prélèvement.

Les surfaces présentées ci-dessus sont issues de la Corine Land Cover (CLC) de 2018, qui a une résolution spatiale de 25ha. Les parcelles les plus petites ne sont alors parfois pas prises en compte, certaines surfaces sont surestimées et d'autres sous-estimées. Les données présentées ne sont qu'une approximation pour définir la typologie de chaque site de mesure.

Ainsi, les sites choisis permettront de mettre en comparaison les influences de la viticulture, de l'arboriculture et de l'urbanisation sur les niveaux de concentration des pesticides dans l'air ambiant.

2.2. Matériels de mesure et analyses

2.2.1. Matériels de mesure

Les prélèvements ont été effectués selon la norme NF X43-058 (Air ambiant - Dosage des substances phytosanitaires (pesticides) dans l'air ambiant - Prélèvement actif) qui décrit une méthode de prélèvements des pesticides dans l'air ambiant sous forme gazeuse et particulaire, ceci dans les différentes phases de prélèvements des échantillons, de stockage et de transport au laboratoire d'analyse dans les 15 jours suivant le prélèvement. Pour répondre à cette norme, les prélèvements sont conservés au congélateur à Qualitair Corse puis ils sont transmis au laboratoire en envoi express dans des glacières réfrigérées. Le laboratoire fournit ensuite la date et la température des échantillons à leurs réceptions ce qui permet d'attester du suivi de la norme pour le prélèvement des pesticides.

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire IANESCO selon la norme NF X43-059 (Dosage de substances phytosanitaires (pesticides) dans l'air ambiant – préparation des supports de collecte – analyse par méthodes chromatographiques). La méthodologie appliquée respecte la méthode du Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air (LCSQA) : extraction ASE puis analyse chromatographique en phase gazeuse et spectrométrie de masse (GC-MS/MS).

• Partisol 2000i

Les pesticides ont été prélevés de manière hebdomadaire au moyen d'un appareil nommé Partisol 2000i. C'est un préleveur faible débit (1 m³/h), équipé d'une tête PM10 (coupure des particules à 10 microns, les plus grosses particules n'étant pas prélevées). La composition de la cartouche est constituée d'un filtre de quartz de 47 mm de diamètre qui retient la phase particulaire des molécules, les molécules en phases gazeuses sont capturées par la mousse PUF (Figure 7).

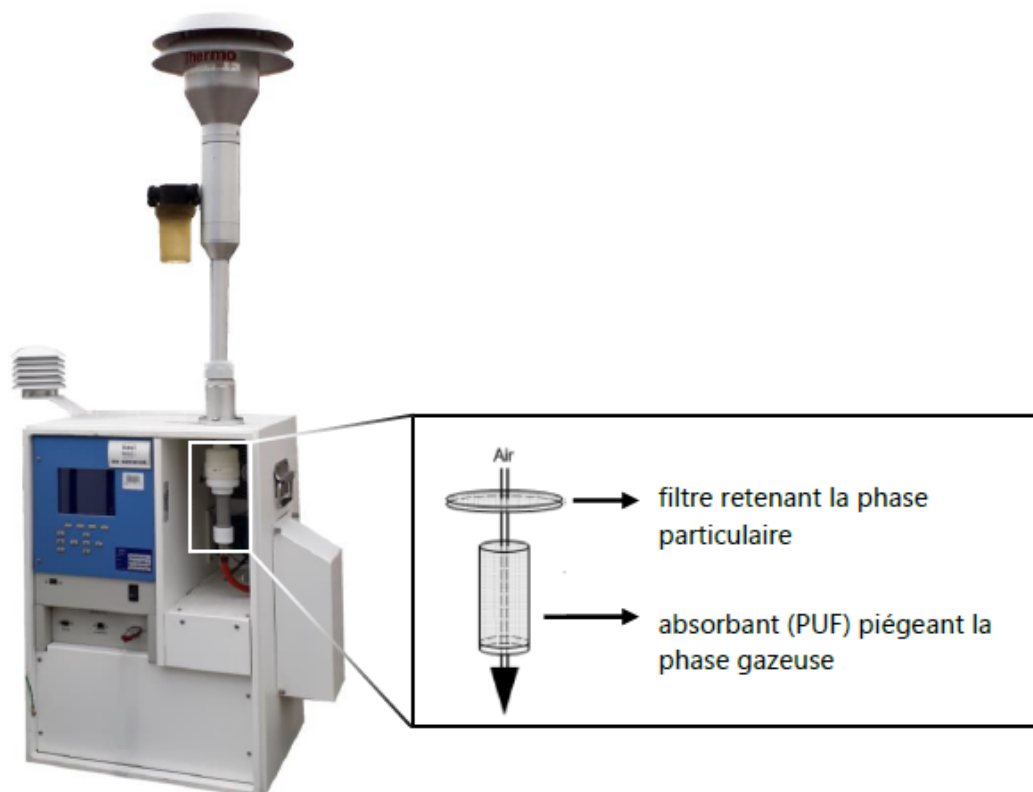


Figure 7 : Méthode de prélèvement d'un analyseur Partisol 2000i

2.2.2. Echantillonnage

La campagne de prélèvement des pesticides 2025 a débuté dès le mois de janvier. La fréquence des prélèvements s'intensifie à partir du printemps et jusqu'au mois d'octobre en raison de l'augmentation des traitements en pesticides sur cette période. La surveillance continue jusqu'à la fin de l'année en décembre.

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Belgodère	1	1	2	2	2	3	3	2	2	3	3	1	25
Confina 2	1	1	2	2	2	3	3	2	2	3	3	1	25
La Marana	1	1	2	2	2	3	3	2	2	3	3	1	25

Tableau 1: Calendrier de prélèvements des sites de mesure

Un blanc de terrain a été réalisé sur les trois sites. Ces blancs permettent de s'affranchir des contaminations et pollutions des filtres lors du stockage et de la manipulation. Ils sont effectués en positionnant une cartouche dans l'analyseur sans réaliser de prélèvement qui est ensuite envoyée au laboratoire. Ainsi, si le laboratoire avait détecté une substance sur les blancs cela aurait permis de corriger les résultats de concentrations des différentes analyses en fonction des résultats des blancs, car une présence sur les blancs de terrain attesterait d'une pollution induite lors du prélèvement.

2.3. Pesticides recherchés

Dès septembre 2014, l'Anses a été saisie (saisine « Pesticides et Air Ambiant ») afin de proposer une liste de substances actives méritant d'être prioritairement surveillées dans l'air ambiant, ainsi que de faire des recommandations en matière de stratégie de surveillance pour évaluer l'exposition de la population générale. En effet, l'action 29 du Plan National Santé Environnement (PNSE) 3 (2015-2019) prévoyait de « définir une liste socle de pesticides dans l'air, formaliser un protocole de surveillance des pesticides dans l'air et lancer une

campagne nationale exploratoire de mesure des pesticides dans l'air extérieur ». Il s'agissait en 2025 des 72 substances actives suivantes :

Fongicides	Herbicides	Insecticides
Boscalid	2,4-DB (ESTERS)	Terbutryne
Chlorothalonil	2,4-D (ESTERS)	Triallate
Cyproconazole	Acetochlore	Bifenthrine
Cyprodinil	Bromoxynil octanoate	Chlordane
Difenoconazole	Butraline	Chlordecone
Epoxiconazole	Carbetamide	Chlorpyrifos ethyl
Fenarimol	Chlorprophame	Chlorpyrifos methyl
Fenpropidine	Clomazone	Cypermethrine
Fluazinam	Diflufenicanil	Deltamethrine
Fluopyram	Dimethenamide(-p)	Diclorane
Folpel	Diuron	Dieldrine
Iprodione	Flumetraline	Dimethoate
Myclobutanil	Lenacil	Endrine
Prochloraz	Linuron	Ethion
Pyrimethanil	Metamitrone	Ethoprophos
Spiroxamine	Metazachlore	Etofenprox
Tebuconazole	Metolachlore(-s)	Fipronil
Tolyfluanide	Metribuzine	Heptachlore
Triadimenol	Oryzalin	Lambda cyhalothrine
Trifloxystrobine	Oxadiazon	Lindane
	Oxyfluorfene	Mirex
	Pendimethaline	Pentachlorophenol
	Propyzamide	Permethrine
	Prosulfocarbe	Phosmet
	Tebuthiuron	Piperonyl butoxide (PBO)
		Pyrimicarbe

Tableau 2: Substances analysées pour la campagne 2025

Un rodenticide était également recherché en 2025, le bromadiolone.

Pour plus de détails sur la méthodologie de la liste de substances établie par l'ANSES dans le cadre de la campagne nationale, un rapport scientifique a été publié en 2020 par l'ANSES⁵. Parmi ces substances actives, certaines ont été retirées du marché par l'ANSES, il est possible de consulter le catalogue des produits phytopharmaceutiques et de leurs usages. Celui-ci détaille les différentes substances ainsi que leur autorisation ou retrait du marché⁶.

3. Résultats

3.1. Conditions météorologiques

La figure 8 présente les conditions de température et de pluviométrie relevées par Météo France aux alentours des sites de prélèvement. Pour le site de la Marana, la station météo de l'aéroport de Bastia situé à quelques centaines de mètres au Nord-Est du site de prélèvement devrait bien représenter ces conditions. Le site choisi pour le site de Belgodère est la station d'Île-Rousse située à 5 km au Nord-Ouest, et pour le site de Confinia 2 il s'agit de la station météo de l'aéroport d'Ajaccio, située à environ 5 km au Sud.

Les paramètres météorologiques, tels que la température, les précipitations et l'hygrométrie, exercent une influence majeure sur l'utilisation et la dispersion des pesticides dans l'atmosphère. L'humidité est aussi un paramètre significatif à prendre en compte. En effet, plus importantes en début de matinée et en fin de journée, les gouttelettes d'eau en suspension dans l'air vont permettre aux substances actives d'atteindre plus efficacement la cible à traiter.

La pluie permet de faire baisser les niveaux de concentration en particules dans l'air en capturant les particules pendant les précipitations. Cependant, les conditions d'humidité qu'engendre la pluie peuvent favoriser le développement de champignons ou de maladies végétales, en particulier si les températures sont élevées, ce qui peut entraîner l'intensification des traitements en pesticides.

⁵ <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2020SA0030Ra.pdf>

⁶ <https://ephy.anses.fr/>

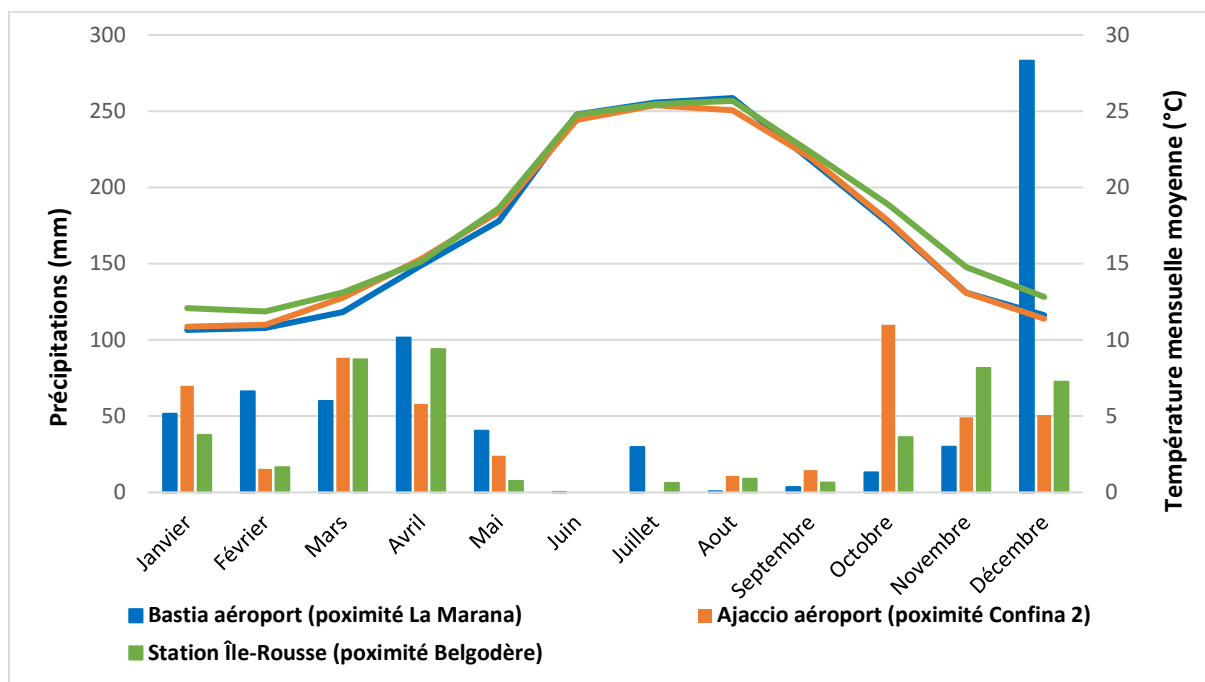


Figure 8 : Température mensuelle moyenne et précipitations cumulées aux stations à proximité des sites de mesure (courbe : température, histogramme : précipitations)

Les plus fortes précipitations ont eu lieu essentiellement pendant le mois d'hiver avec une mesure atteignant les 283 mm en décembre à l'aéroport de Bastia. Cette mesure s'explique par de fortes précipitations enregistrées durant la deuxième partie du mois de décembre. Comme indiqué ci-dessus, ce sont des conditions qui peuvent faire apparaître des maladies fongiques et influencer l'utilisation des pesticides.

3.2. Résultats de la campagne de mesure

L'exploitation des résultats de la campagne de mesure 2025 s'est faite en utilisant plusieurs indicateurs :

- Le nombre de substances détectées : Il s'agit d'un indicateur qui permet de représenter la diversité des produits phytosanitaires présents sur chaque site sans prendre en compte les niveaux de concentration
- Les niveaux de concentrations cumulées : Il s'agit de la somme des concentrations mesurées sur la période en question
- Les concentrations maximales : Il s'agit de la concentration la plus élevée mesurée pendant la campagne de mesure 2025. Cet indicateur permet de connaître les concentrations et les périodes lorsque l'exposition est maximale
- L'indice phyto : Il s'agit d'un indicateur calculé à partir de la méthodologie de Lig'Air¹⁰ qui permet de prendre en compte la toxicité des pesticides présents dans l'air en relativisant leur toxicité avec celle d'un des pesticides les plus toxiques : l'éthoprophos

3.2.1. Nombre de substances actives détectées

Au cours de la campagne de mesure des pesticides 2025, 25 substances uniques sur les 72 recherchées ont été détectées sur l'ensemble des sites. Parmi celles-ci, 8 sont des herbicides, 10 sont des insecticides et 7 font partie des fongicides. La Figure 9 présente la détection de ces différentes substances sur l'année pour les trois sites de prélèvement, les composés sont répartis suivant la nature de la substance active. La Marana est le site qui présente le plus de substances actives détectées avec 6 fongicides, 4 herbicides et 6 insecticides, soit au total 16 substances différentes sur un même site. Les prélèvements effectués sur Belgodère indiquent la présence de 14

substances différentes. On y retrouve essentiellement des insecticides mais surtout des herbicides. Enfin, pour Confina 2, 3 fongicides, 4 herbicides et 5 insecticides ont été détectés en 2025.

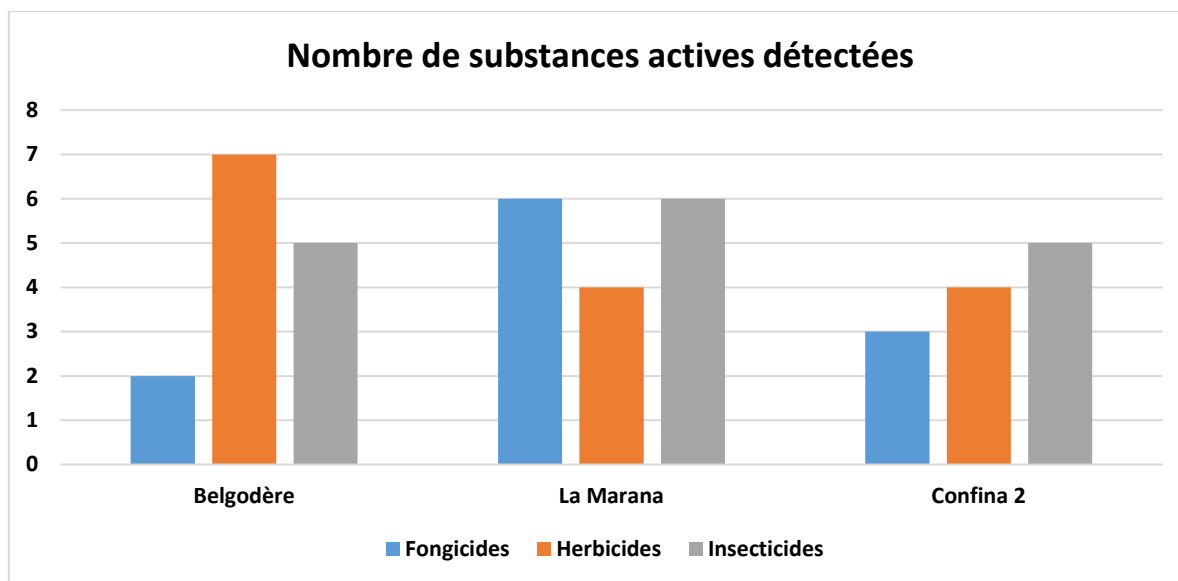


Figure 9 : Nombres de substances actives détectées en 2025

Le nombre de molécules détectées sur les différents sites n'indique pas s'il s'agit des mêmes molécules détectées, certaines des molécules sont présentes uniquement sur un site de prélèvement ou un autre, alors que certaines sont détectées sur plusieurs sites.

La Figure 10 présente la fréquence de détection des différentes molécules dans l'atmosphère. Le Lindane et le Folpel sont des substances présentes sur les trois sites de prélèvement. Le Lindane est un insecticide qui est détecté 10 mois sur 12 sur le site de La Marana pour cette année 2025.

Parmi les substances détectées avec une grande fréquence, il est à noter que certaines sont interdites d'utilisation :

Le **lindane**, insecticide interdit d'utilisation agricole depuis 1998. Autrefois très utilisé, il a également servi en tant que biocide, notamment dans le traitement du bois, jusqu'en 2006. Malgré l'interdiction et du fait de sa rémanence, le lindane est encore présent dans les sols et l'air. La faible dégradation de ce composé lui permet une grande durabilité qui a été observée sur la France entière. Cet insecticide est présent sur les trois sites de mesure, particulièrement à La Marana.

Le **Chlorpyrifos méthyl**, insecticide interdit depuis fin janvier 2020, avec une autorisation de trois mois pour écouler les stocks. C'est une molécule à large spectre d'action qui était utilisée aussi bien en arboriculture (agrumes, kiwi, pêche, cassissier, etc.) qu'en viticulture. Elle permet aussi de lutter contre les ravageurs de denrées stockées, notamment les céréales. Ce pesticide est présent exclusivement sur la Marana.

D'autres substances actives interdites ont été détectées : le chlorpyrifos ethyl sur Belgodère, la cyperméthrine ainsi que la perméthrine sur Confina 2.

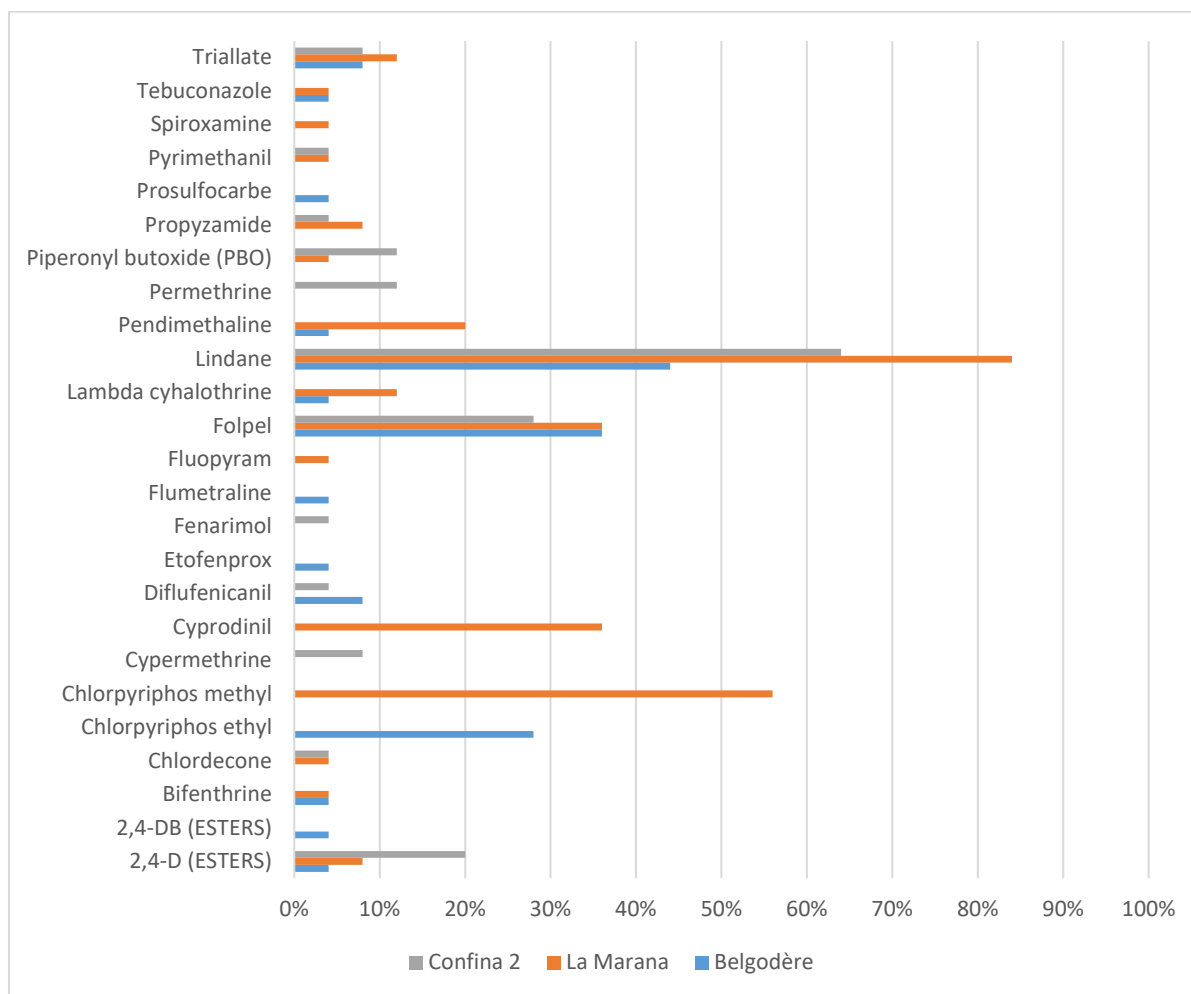


Figure 10 Fréquence de détection des molécules par site sur l'année 2025

3.2.2. Niveaux de concentrations cumulées

Chaque concentration ambiante est calculée à partir de la masse prélevée durant un prélèvement sur filtre de 7 jours en utilisant la formule suivante :

$C_i = m_i/V$ où pour chaque substance i , C est la concentration, m la masse prélevée et V le volume d'air prélevé pendant la durée du prélèvement.

La figure 11 présente les concentrations cumulées de pesticides mesurées sur les trois sites de prélèvement.

Le site de La Marana se distingue nettement par une concentration cumulée très élevée en insecticides, atteignant plus de 16 ng/m³. Cette valeur est en forte augmentation par rapport à 2024, où elle s'élevait à 2,5 ng/m³ (voir⁷). Cet indicateur met en évidence une hausse marquée de la présence des insecticides sur ce site entre les deux années qui semble s'expliquer par la forte concentration de Chlorpyriphos methyl. Un zoom concernant ce cas particulier, pour ce composé interdit, sera réalisé en parallèle de ce rapport et transmis aux autorités sanitaires.

⁷ La surveillance des pesticides en 2024 - <https://qualitair.corsica/publications-et-ressources/>

Les sites de Belgodère et de Confina 2 présentent des concentrations cumulées plus faibles et relativement proches. Ils sont caractérisés par une dominance de zones agricoles hétérogènes et une faible proportion de cultures spécialisées, ce qui peut contribuer à expliquer les niveaux plus faibles et plus homogènes observés.

Dans l'ensemble, la figure 11 met en évidence une forte augmentation des concentrations d'insecticides sur le site de La Marana, tandis que les autres sites présentent des profils plus modérés et homogènes, possiblement en lien avec une occupation des sols moins spécialisée.

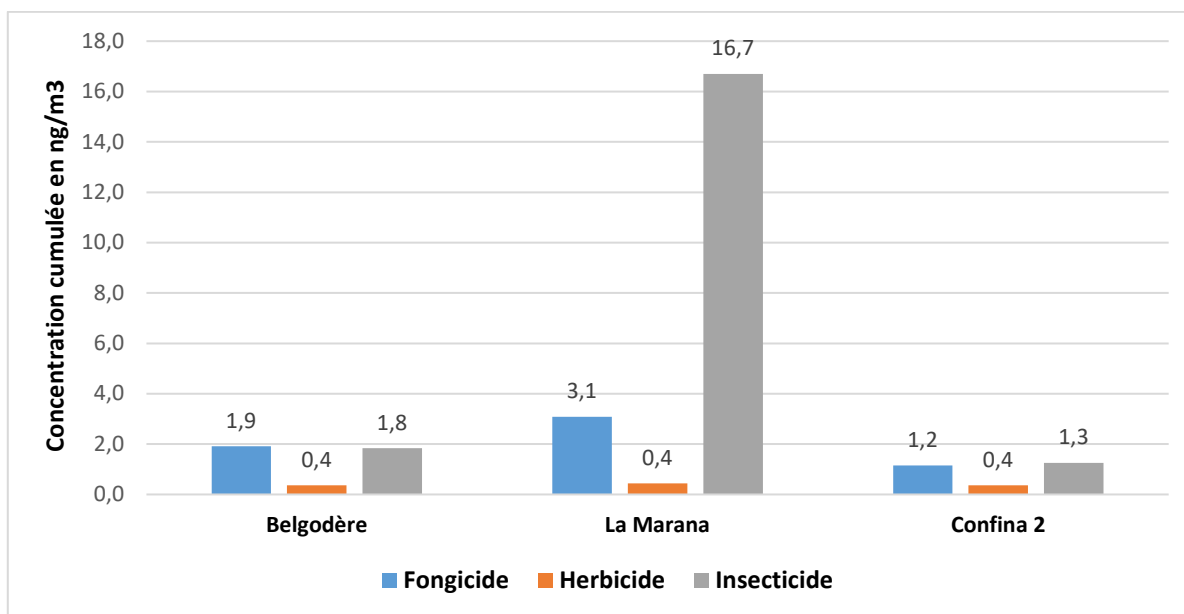


Figure 11 : Concentrations cumulées des substances actives par site en 2025

Ces résultats peuvent être mis en comparaison avec l'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT), qui permet de suivre l'utilisation de pesticides à l'échelle de l'exploitation agricole ou d'un groupe d'exploitations⁸. Cet indicateur prend en compte la quantité de pesticides utilisée par hectare de terre agricole.

La figure 12 ci-dessous est une partie de la carte Adonis produite par Solagro⁹. Celle-ci regroupe les IFT communaux totaux moyens pour chaque commune de Corse, mais également pour le reste de la France.

- La Marana : Si la commune de Lucciana n'a pas un IFT très élevé, le site de prélèvement est situé à proximité immédiate de la commune de Vescovato qui a un IFT très élevé (7,4), et qui influe directement les mesures.
- Belgodère : La commune a un IFT faible (0.13). L'ensemble des communes à proximité ont un IFT plus ou moins faible.
- Confina 2 : La commune d'Ajaccio et les communes limitrophes ont un IFT faible (<0,59).

Les résultats de la campagne de mesure correspondent bien avec les IFT communaux. Effectivement, les sites de Belgodère et Confina, qui présentent les concentrations cumulées les plus faibles, se trouvent chacun sur une commune avec un IFT limité, tout comme les communes limitrophes. Le site de la Marana en revanche, qui présente les concentrations cumulées plus élevées, est situé à proximité d'une commune avec un fort IFT, et beaucoup de surfaces agricoles. Cela montre également que les pesticides dans l'air sont advectés vers les communes limitrophes sur plusieurs kilomètres.

⁸ <https://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift>

⁹ <https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis>

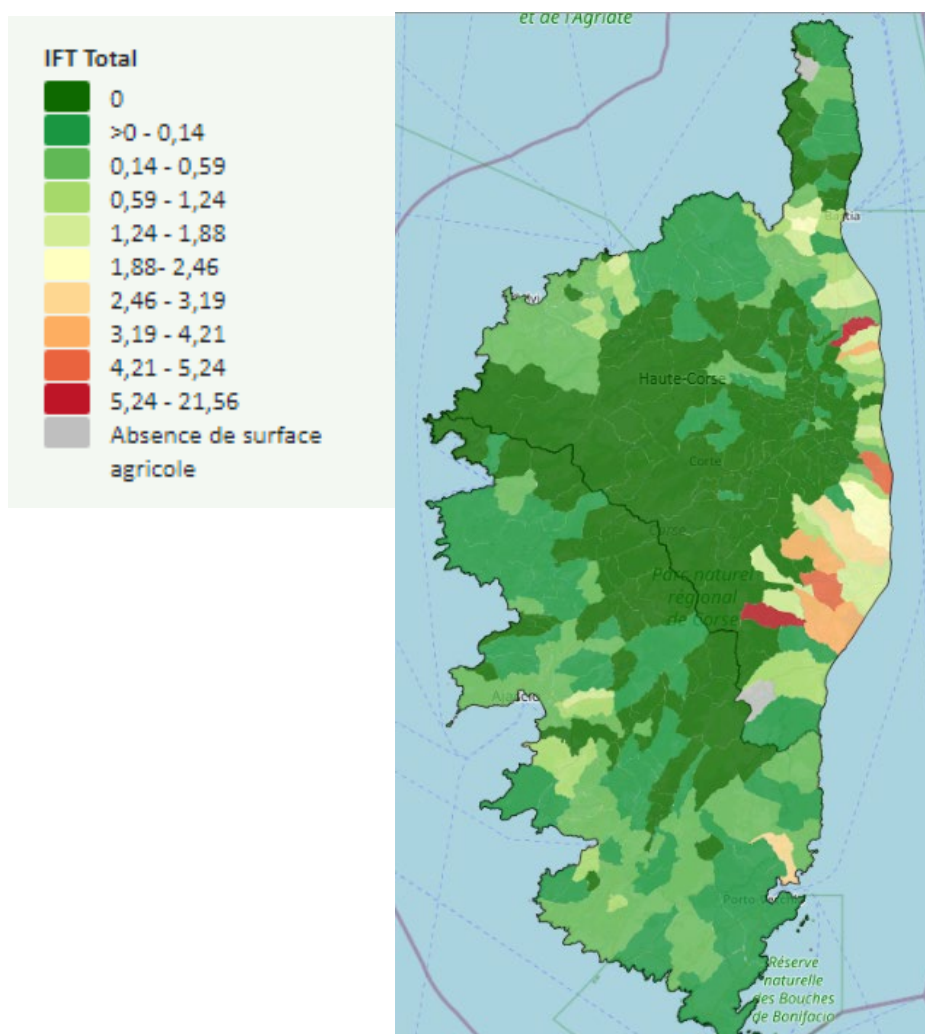


Figure 12 : Carte de l'indice de traitement phytosanitaire (IFT) total moyen par commune en 2022 (source : Solagro)

À La Marana, figure 13, on observe que les insecticides dominent très nettement les concentrations durant l'année 2025, avec des valeurs particulièrement élevées dans le milieu de l'année. Un pic marqué est observé en mai, dépassant 6 ng/m³, suivi de niveaux encore élevés en juin et juillet, traduisant une intensification des traitements durant cette période afin de lutter contre des organismes ravageurs.

Les fongicides présentent également une augmentation notable en début d'été, avec un maximum en juin, avoisinant 1,5 ng/m³, mais leur présence reste toutefois plus limitée comparée à celle des insecticides.

Les herbicides, quant à eux, restent globalement faibles tout au long de l'année, avec seulement quelques occurrences ponctuelles, suggérant des applications plus ciblées et moins intensives.

Globalement, le site de La Marana en 2025 se caractérise par une forte dominance des insecticides, avec une intensification marquée des concentrations au printemps et en été, probablement en lien avec les pratiques agricoles locales.¹⁰

¹⁰ <https://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/bsv-2025-viticulture-corse-r432.html>

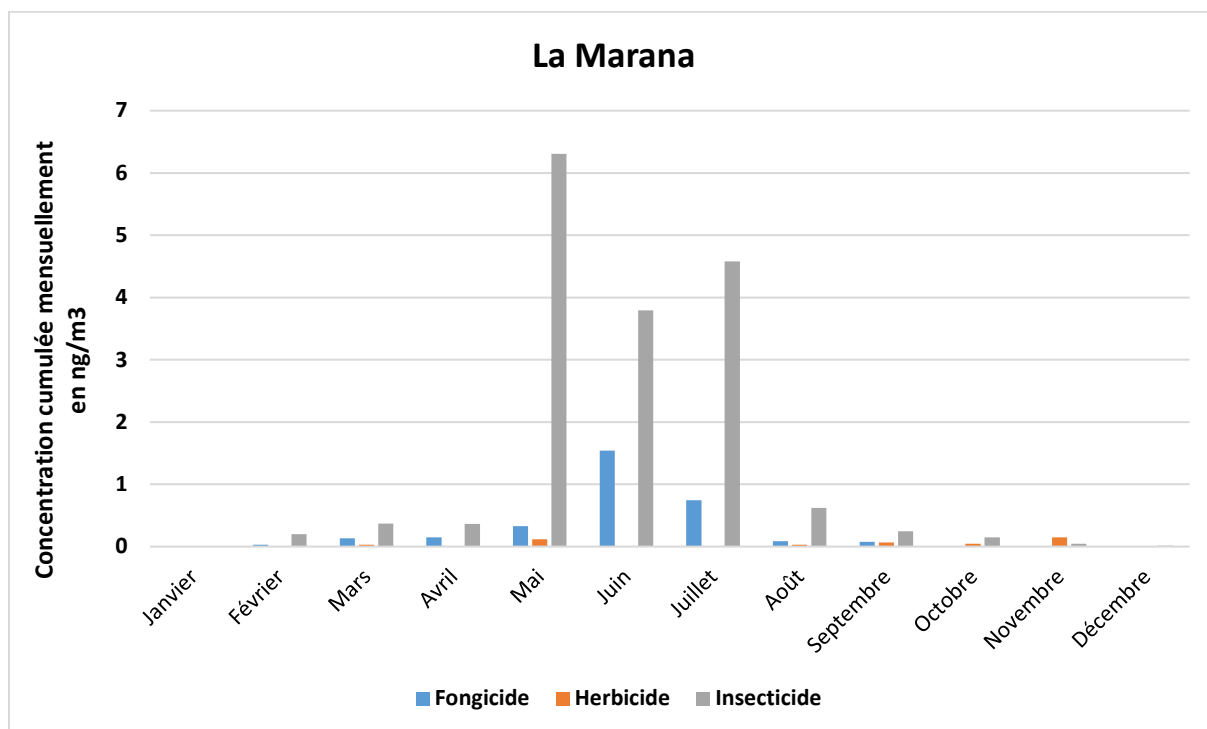


Figure 13 : Concentrations cumulées sur le site de la Marana en 2025

À Confinia 2, figure 14, les concentrations cumulées de pesticides restent globalement modérées au cours de l'année. Les insecticides dominent, avec un pic marqué en mai à 0,65 ng/m³, principalement lié à la perméthrine qui concentre à lui seul 0,47 ng/m³, certainement pour lutter contre les ravageurs.

Les fongicides présentent une augmentation progressive entre avril et juillet, avec un pic en juillet à 0,35 ng/m³, tandis que les herbicides restent globalement faibles, à l'exception d'un épisode ponctuel en septembre.

Globalement, le site se caractérise par une contamination modérée et saisonnière, sans présence continue marquée.

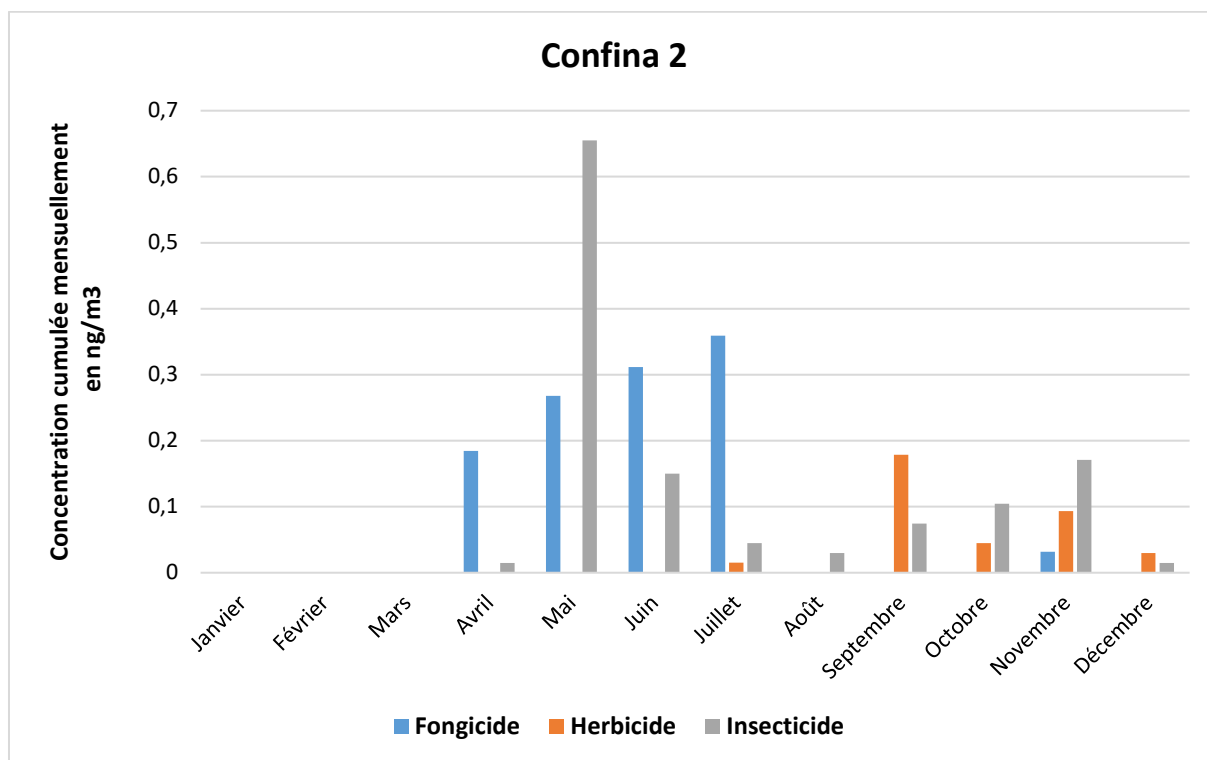


Figure 14: Concentrations cumulées sur le site de Confina 2 en 2025

À Belgodère, figure 15, les concentrations cumulées de pesticides restent globalement modérées, avec une dynamique saisonnière marquée. Les fongicides dominent au printemps et en début d'été, avec un maximum en juin à 0,87 ng/m³, principalement lié à l'utilisation du Fopel, comme l'année dernière certes, mais en quantité réduite pour cette année.

Les insecticides présentent également des niveaux significatifs en juin et juillet, avant de diminuer en fin d'été. Les herbicides restent globalement faibles, avec quelques épisodes ponctuels en automne, en particulier en octobre.

Globalement, le site de Belgodère se caractérise par une contamination modérée, avec une intensification au printemps et en début d'été, suivie d'une baisse progressive en fin de saison. Cela suit le même rythme que celui observé pour le site de Confina2.

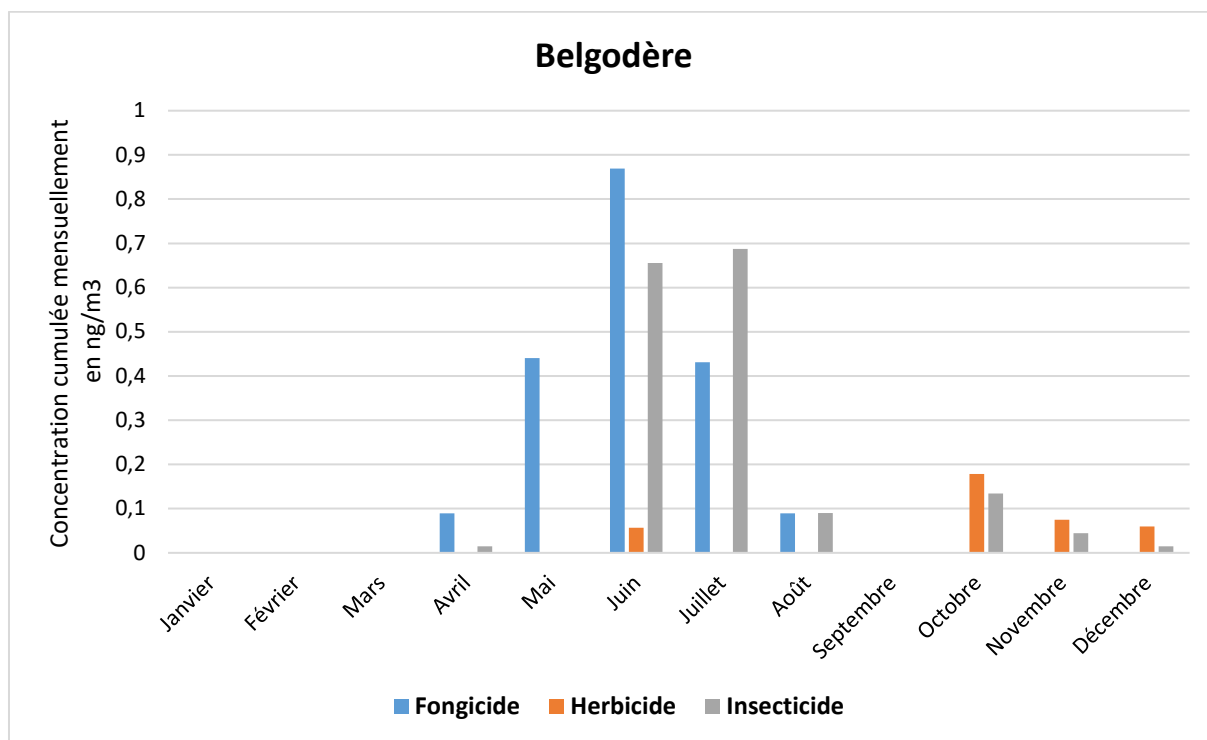


Figure 15 : Concentrations cumulées sur le site de Belgodère en 2025

L'utilisation de fongicides est plus fréquente au printemps et en été en raison des conditions météorologiques favorables au développement des champignons pathogènes. Les agriculteurs pourraient appliquer des fongicides pour protéger leurs cultures contre des maladies fongiques potentielles. Cela a sans doute été le cas dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium qui sont des maladies présentes en Corse, comme l'attestent les Bulletins de Santé du Végétal (BSV).

Les herbicides sont utilisés principalement en automne. Durant cette saison, les agriculteurs peuvent appliquer des herbicides pour éliminer les mauvaises herbes persistantes et empêcher leur propagation avant la période hivernale. Cela peut également être une période propice pour la préparation des champs en vue des cultures futures. Cependant, les herbicides peuvent également être utilisés pendant l'été quand la concurrence des mauvaises herbes est intense, ou plus rarement pendant l'hiver pour traiter certaines mauvaises herbes hivernales.

Enfin, les insecticides semblent suivre une orientation similaire sur les trois sites, avec une détection continue au long de l'année. Les niveaux de concentration les plus élevés ont lieu pendant les mois de juillet et août, où les conditions chaudes et humides peuvent favoriser la reproduction des insectes nuisibles. Des insecticides sont alors appliqués pour prévenir les dommages causés par les ravageurs pendant la saison de croissance.

3.2.3. Concentrations maximales

Les tableaux 3 à 5 permettent de visualiser la teneur de pesticides détectés sur les trois sites pendant la campagne 2025. La distribution des concentrations est réalisée en six différentes classes allant de 0,01 ng/m³ jusqu'à supérieure à 1ng/m³. Ces classifications ne possèdent pas de signification au niveau sanitaire car il n'existe pas de normes sur les teneurs en pesticides dans l'air. Les concentrations inférieures à 0,02 ng/m³ correspondent à la détection d'une substance active sur le filtre de prélèvement dont la masse est trop faible pour avoir été quantifiée par les analyses du laboratoire.

>= 1 ng/m3	>=0,5 ng/m3	>= 0,1 ng/m3	>= 0,05 ng/m3	>= 0,02 ng/m3	>= 0,01 ng/m3
			2,4-D (ESTERS)	2,4-D (ESTERS)	2,4-D (ESTERS)
		Bifenthrine	Bifenthrine	Bifenthrine	Bifenthrine
			Chlordecone	Chlordecone	Chlordecone
Chlorpyrifos methyl	Chlorpyrifos methyl	Chlorpyrifos methyl	Chlorpyrifos methyl	Chlorpyrifos methyl	Chlorpyrifos methyl
		Cyprodinil	Cyprodinil	Cyprodinil	Cyprodinil
			Fluopyram	Fluopyram	Fluopyram
Folpel	Folpel	Folpel	Folpel	Folpel	Folpel
				Lambda cyhalothrine	Lambda cyhalothrine
		Lindane	Lindane	Lindane	Lindane
		Pendimethaline	Pendimethaline	Pendimethaline	Pendimethaline
			Piperonyl butoxide (PBO)	Piperonyl butoxide (PBO)	Piperonyl butoxide (PBO)
				Propyzamide	Propyzamide
				Pyrimethanil	Pyrimethanil
			Spiroxamine	Spiroxamine	Spiroxamine
			Tebuconazole	Tebuconazole	Tebuconazole
			Triallate	Triallate	Triallate

Tableau 3 : Concentrations maximales mesurées sur le site de La Marana en 2025

>= 1 ng/m3	>=0,5 ng/m3	>= 0,1 ng/m3	>= 0,05 ng/m3	>= 0,02 ng/m3	>= 0,01 ng/m3
					2,4-D (ESTERS)
			2,4-DB (ESTERS)	2,4-DB (ESTERS)	2,4-DB (ESTERS)
				Bifenthrine	Bifenthrine
	Chlorpyrifos ethyl	Chlorpyrifos ethyl	Chlorpyrifos ethyl	Chlorpyrifos ethyl	Chlorpyrifos ethyl
			Diflufenicanil	Diflufenicanil	Diflufenicanil
				Etofenprox	Etofenprox
			Flumetraline	Flumetraline	Flumetraline
	Folpel	Folpel	Folpel	Folpel	Folpel
				Lambda cyhalothrine	Lambda cyhalothrine
				Lindane	Lindane
				Pendimethaline	Pendimethaline
			Prosulfocarbe	Prosulfocarbe	Prosulfocarbe
			Tebuconazole	Tebuconazole	Tebuconazole
			Triallate	Triallate	Triallate

Tableau 4 : Concentrations maximales mesurées sur le site de Belgodère en 2025

>= 1 ng/m ³	>=0,5 ng/m ³	>= 0,1 ng/m ³	>= 0,05 ng/m ³	>= 0,02 ng/m ³	>= 0,01 ng/m ³
		2,4-D (ESTERS)	2,4-D (ESTERS)	2,4-D (ESTERS)	2,4-D (ESTERS)
			Chlordecone	Chlordecone	Chlordecone
		Cypermethrine	Cypermethrine	Cypermethrine	Cypermethrine
				Diflufenicanil	Diflufenicanil
				Fenarimol	Fenarimol
		Folpel	Folpel	Folpel	Folpel
				Lindane	Lindane
		Permethrine	Permethrine	Permethrine	Permethrine
			Piperonyl butoxide (PBO)	Piperonyl butoxide (PBO)	Piperonyl butoxide (PBO)
				Propyzamide	Propyzamide
				Pyrimethanil	Pyrimethanil
			Triallate	Triallate	Triallate

Tableau 5 : Concentrations maximales mesurées sur le site de Confina 2 en 2025

Les pics de concentrations diffèrent en niveau de concentration et en nature de polluant en fonction des sites. Le pic le plus élevé a été mesuré sur le site de La Marana, avec le Chlorpyriphos methyl qui atteint une concentration de 6 ng/ m³, et le Folpel, avec une concentration à 1,2 ng/m³ environ. Contrairement au Chlorpyriphos, le Folpel est présent et quantifié sur tous les sites.

3.2.4. Indice phyto

Cet indicateur a été créé par Lig'Air¹¹ pour prendre en compte la toxicologie des pesticides dans les résultats. Il est basé sur la Dose Journalière Admissible (DJA), qui est renseignée pour un grand nombre de substances actives. La DJA correspond à la quantité d'une substance qu'un individu devrait pouvoir ingérer chaque jour, sans risque pour la santé, et est exprimée en mg de substance par kg de poids corporel et par jour. Donc plus la DJA d'une substance est faible, plus sa toxicité est élevée.

L'indice phyto est calculé comme suit, basé sur la méthodologie de Lig'Air comme indiqué dans leur rapport de 2021 :

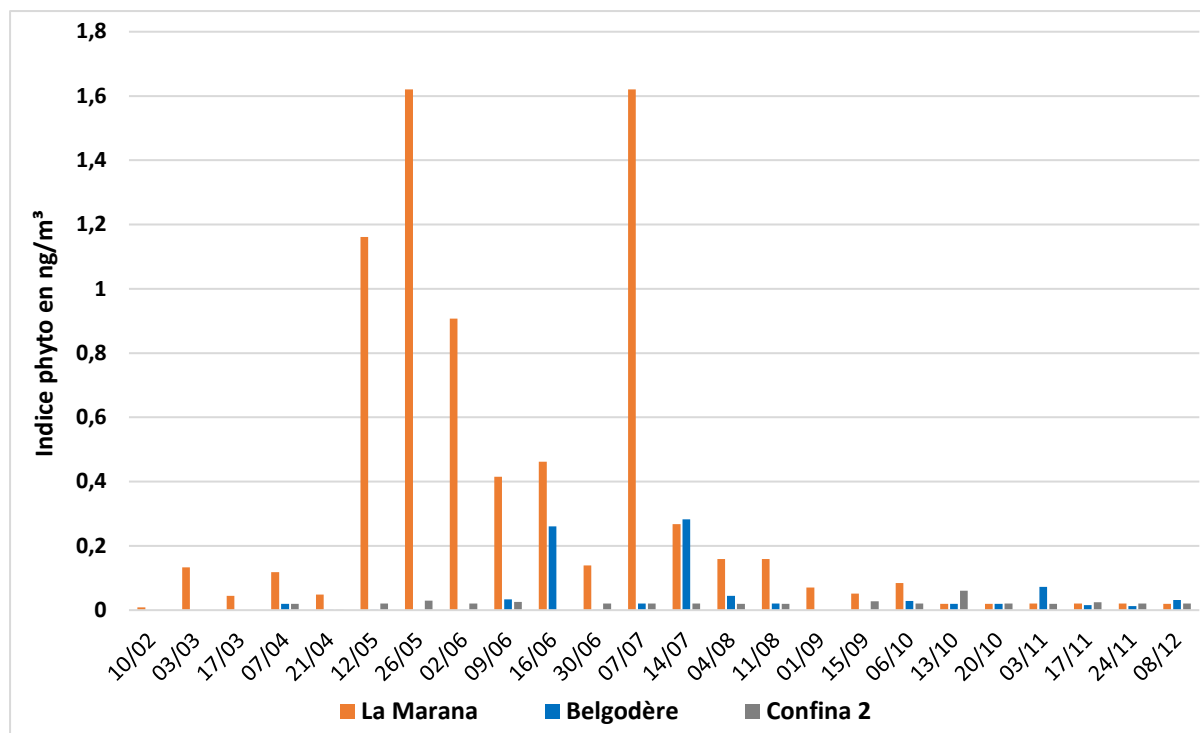
$$\text{Indicephyto} = \sum_{i=1}^n (C_i * T_i) \text{ avec } T_i = \frac{DJA_{\text{Amin}}(\text{Ethoprophos})}{DJA_i}$$

Où n est le nombre de pesticides suivis, C la concentration hebdomadaire et T le rapport entre la DJA de référence (Ethoprophos) et la substance en question i .

À noter que certaines molécules n'ont pas de DJA connu dans l'état actuel des connaissances scientifiques, et ne sont donc pas pris en compte dans le calcul de cet indice.

La figure 16 représente l'évolution de l'indice phyto sur les trois sites de prélèvement en 2025. Le site de La Marana présente les valeurs les plus élevées tout au long de la période étudiée, avec plusieurs pics importants observés entre mai et juillet. Ces augmentations traduisent une présence plus marquée des pesticides dans l'air durant les périodes de traitement agricole. Pour le site de Belgodère, les indices phyto restent plus faibles et ponctuels, malgré quelques hausses observées au début de l'été. Le site de Confina 2 présente quant à lui des valeurs faibles et relativement stables sur l'ensemble de la campagne.

Dans l'ensemble, ces résultats mettent en évidence une exposition plus importante aux pesticides sur le site de La Marana, tandis que Belgodère et Confina 2 apparaissent moins impactés au cours de la période étudiée.



¹¹ https://www.ligair.fr/media/Documents/Pesticides/Rapport_pesticides_2021_LigAir.pdf

Figure 16 : évolution hebdomadaire de l'indice phyto sur les sites de mesure en 2025

3.3. Focus sur les pesticides très présents en Corse

Lindane :

Le lindane est un insecticide qui est classé cancérigène. La toxicologie de cette substance active est décrite par ATSDR¹². Interdit depuis 1998 pour les usages phytopharmaceutiques agricoles et depuis 2006 pour usages biocides (surtout dans le cadre du traitement du bois), le Lindane est encore retrouvé dans l'environnement en raison de sa longue durée de vie.

Le lindane a été détecté 23 fois au niveau de la Marana, sur 25 prélèvements. Sur la figure 17, on constate qu'il est présent durant 10 mois, à partir de mars, ce qui illustre bien sa forte présence sur cette année 2025. Si la moitié de ces prélèvements révèlent des concentrations égales à 0.015 ng/m³, correspondant à des niveaux en dessous de la limite de quantification, l'autre moitié, essentiellement mi-printemps/été, relève des concentrations supérieures qui pourraient se traduire par une activité importante aux abords du site. Concernant les autres sites, on compte 17 détections pour Confina 2 et 12 pour Belgodère. Bien que cela révèle une certaine présence durant cette année, toutes les concentrations se situent aux alentours de 0.015 ng/m³.

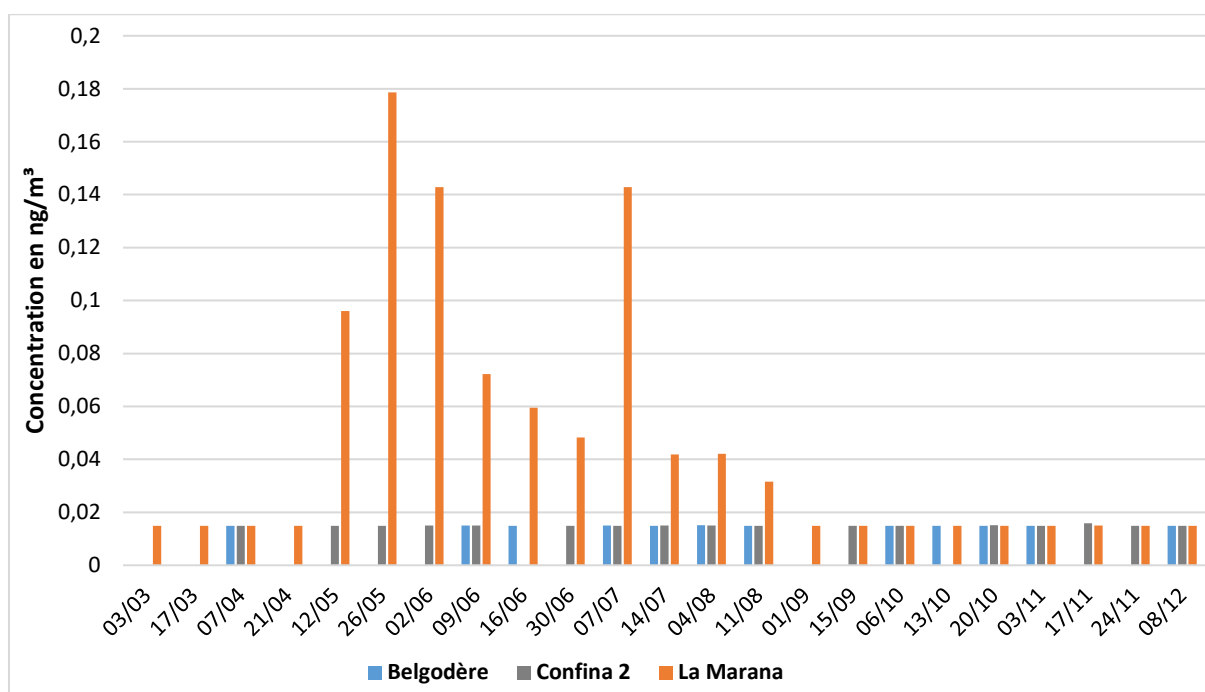


Figure 17 : Evolution des niveaux de concentration en Lindane sur les sites d'études 2025

• Folpel :

Le Folpel est un fongicide à large spectre, utilisé depuis des décennies dans la lutte contre l'oidium et le mildiou, deux maladies présentes en Corse. Sa toxicologie est décrite par l'INRS¹³. Bien que ce ne soit pas la substance la plus toxique et que ces concentrations sont bien moins élevées que l'année précédente, il reste le deuxième pesticide le plus présent en Corse, en tout cas sur les sites d'études 2025 si on se réfère à la figure 10.

¹² <https://www.atsdr.cdc.gov/toxprofiles/tp43.pdf>

¹³ https://www.inrs.fr/dms/ficheTox/FicheFicheTox/FICHETOX_281-2/FicheTox_281.pdf

Il est détecté 10 fois sur la Marana, 8 fois à Confin 2 et 9 fois à Belgodère, sur 25 prélèvements effectués pour chaque site, en l'espace de 5 mois. Cependant, ces concentrations varient en été, surtout en juin qui est le mois où il est le plus détecté, pour ensuite se stabiliser à des concentrations ne dépassant pas 0.1 ng/m³.

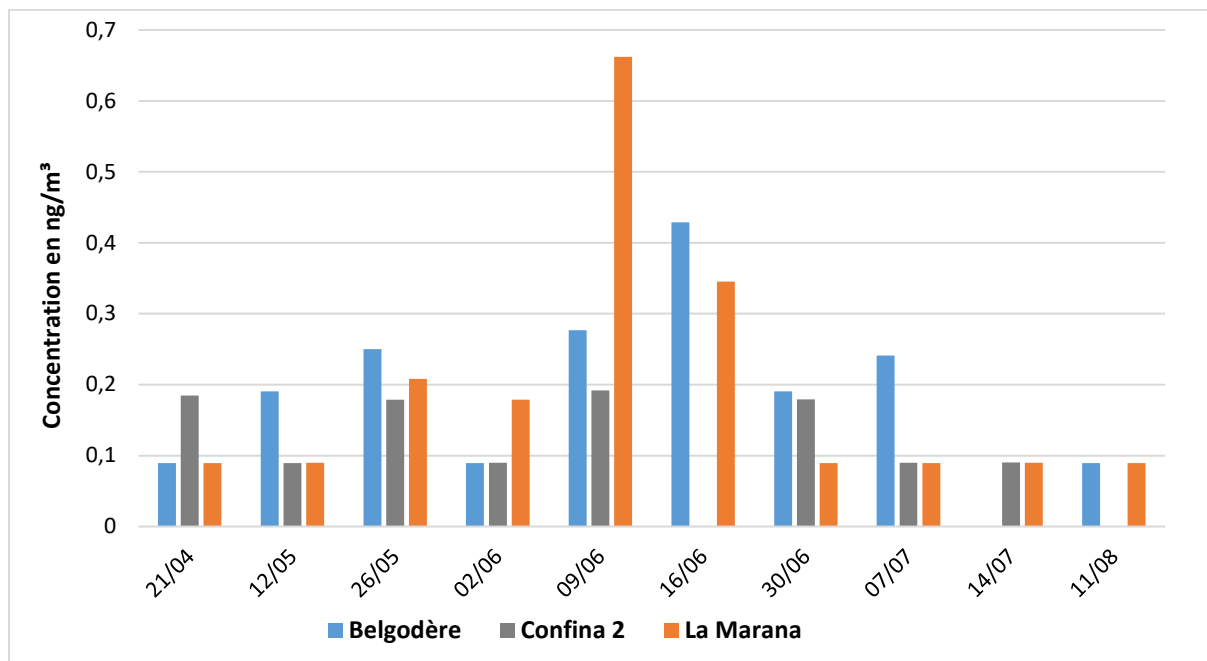


Figure 18 : Evolution des niveaux de concentration en Folpel

- **Chlorpyriphos methyl :**

Le chlorpyriphos methyl est un insecticide utilisé pour lutter contre différents ravageurs des cultures. Bien que son usage soit aujourd'hui fortement restreint, il reste détecté dans l'environnement.

Contrairement aux cas précédents, il est détecté uniquement sur le site de La Marana, à plusieurs reprises, entre mars et septembre. Les concentrations montrent une forte variabilité au cours du temps, avec une augmentation marquée au printemps et au début de l'été. Des pics importants sont observés en mai et en juillet, atteignant des concentrations supérieures à 3 ng/m³, ce qui est largement supérieur aux autres et en fait même le pesticide avec la plus forte concentration pour cette année 2025. Après ces épisodes, les concentrations diminuent

progressivement pour se stabiliser à des niveaux plus faibles en fin de période, généralement inférieurs à 0,5 ng/m³.

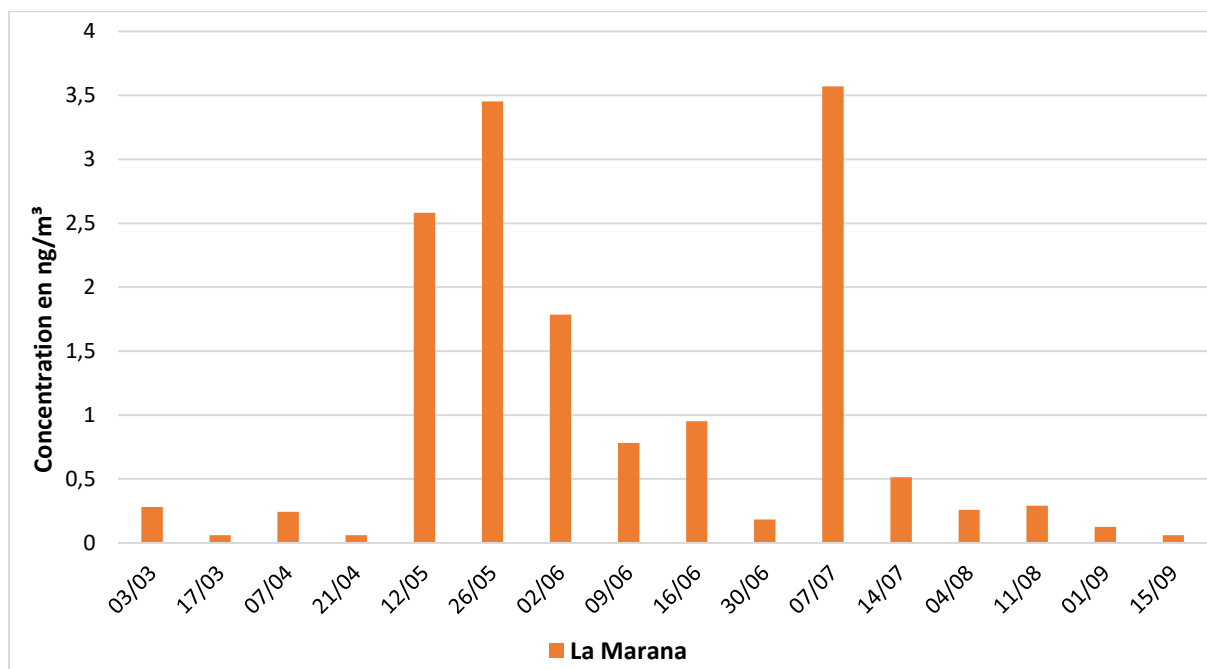


Figure 19 : Evolution des niveaux de concentration de Chlorpyrifos methyl sur La Marana

3.4. Comparaison avec les campagnes précédentes

Les campagnes de mesure des pesticides dans l'air de Qualitair Corse sont réalisées depuis 2016, ce qui permet de mettre en comparaison les résultats obtenus pour chaque campagne de mesure, même si les sites ont évolué au cours des années, ainsi que les molécules recherchées. Les résultats présentés dans cette partie regroupent les campagnes nationales et régionales sur les sites d'Aléria, Stiletto, Sposata, Patrimonio, la Marana, Ghisonaccia, Piataniccia, Belgodère et Confina 2.

Il est important de noter que les prélèvements sur le site de la Marana ont duré seulement 6 mois en 2021, ce qui peut mener à une sous-estimation des résultats pour cette année-là qui est malgré tout représentée.

3.4.1. Nombre de détections

Le nombre de fongicides détectés est historiquement le plus élevé sur le site d'Aléria avec 13 substances détectées en 2017. À la Marana, ce nombre est stable entre 4 et 6 fongicides détectés.

Concernant les herbicides, le nombre de détection le plus élevé était au Stiletto dans la périphérie d'Ajaccio, sans que les niveaux de concentration soient élevés. Cet indicateur semble stable depuis quelques années et comparable entre les différents sites.

Le nombre d'herbicides semble plus important sur les sites qui sont situés en proximité arboricole. On dénombre 6 insecticides sur La Marana et 5 pour les sites de Belgodère et Confina 2.

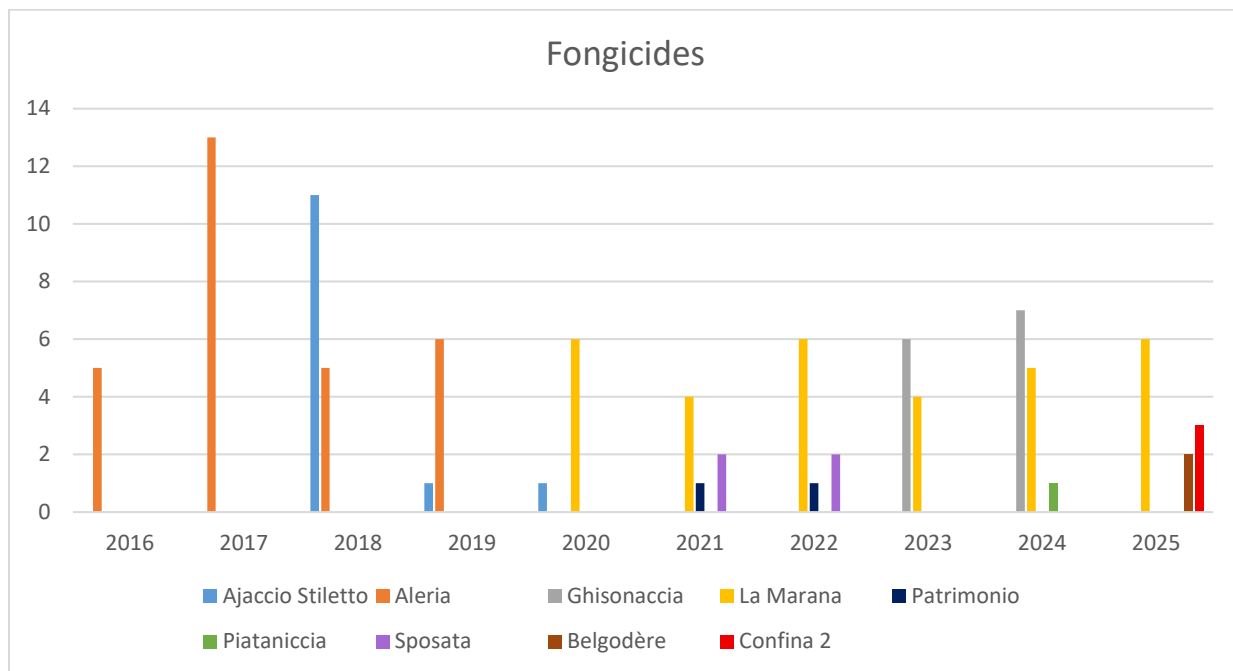


Figure 20 : Historique du nombre de substances fongicides détectées en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)

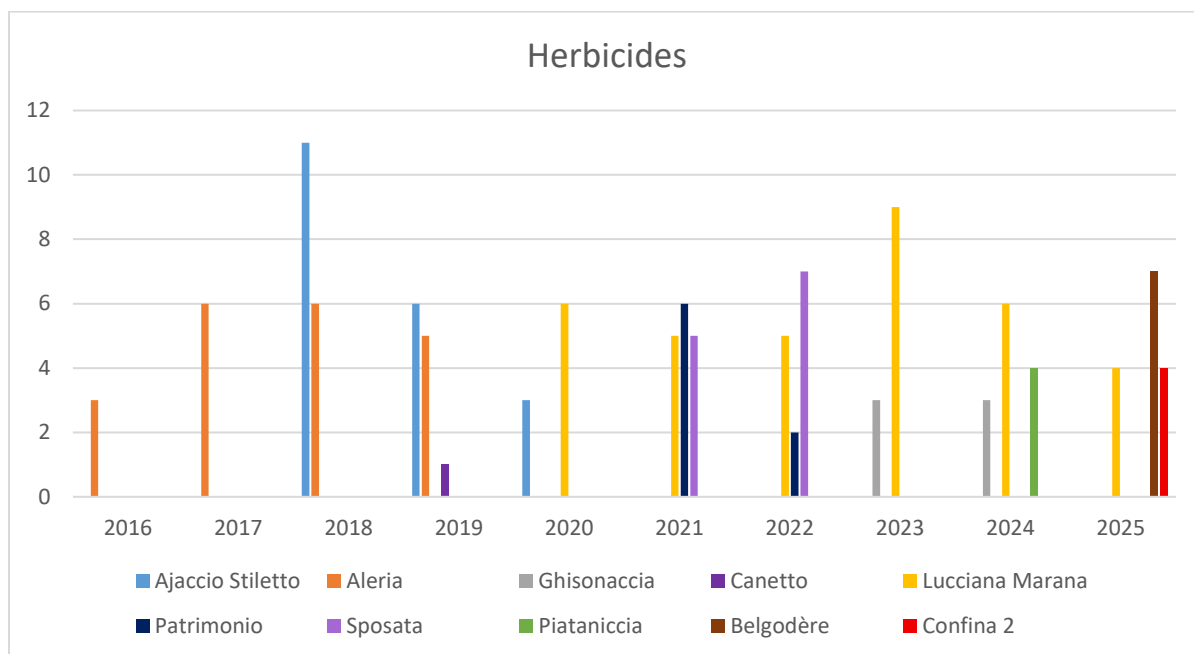


Figure 17 : Historique du nombre de substances herbicides détectées en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)

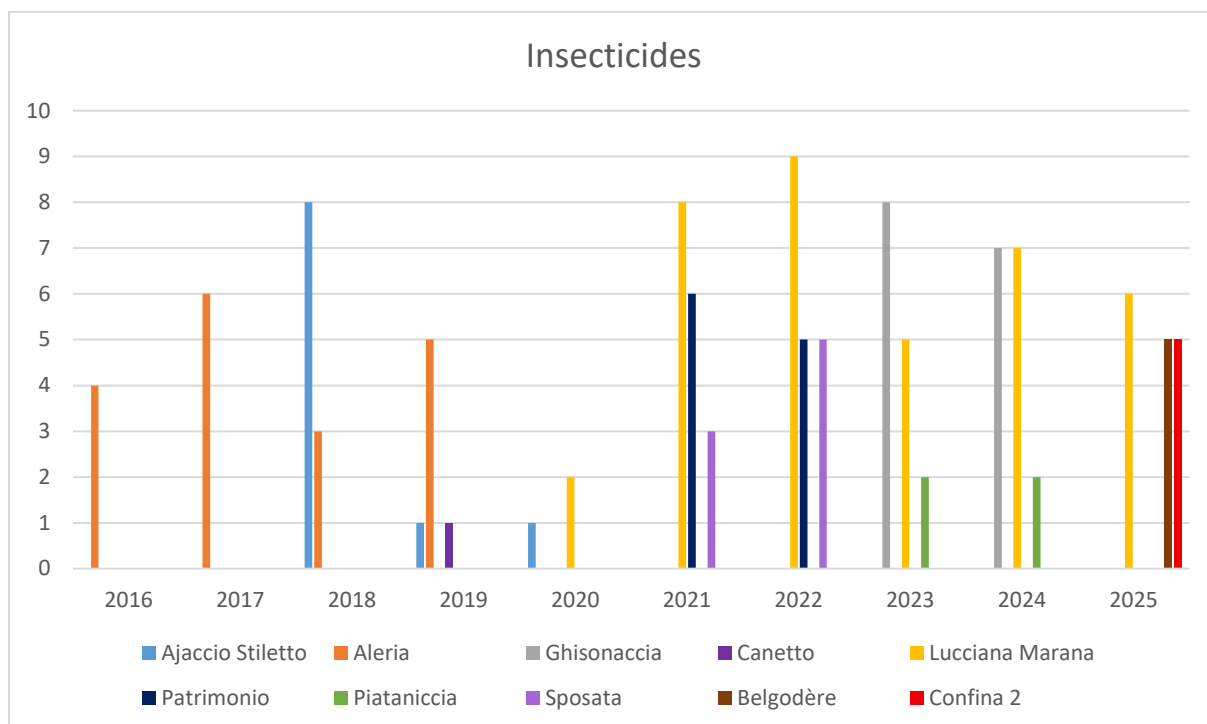


Figure 22 : Historique du nombre de substances insecticides détectées en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)

3.4.2. Niveaux de concentration

Malgré des nombres de détection comparables d'un site à l'autre, les sites de la plaine orientale (Aléria et Ghisonaccia) se démarquent avec des niveaux de concentration très élevés, particulièrement en substances fongicides.

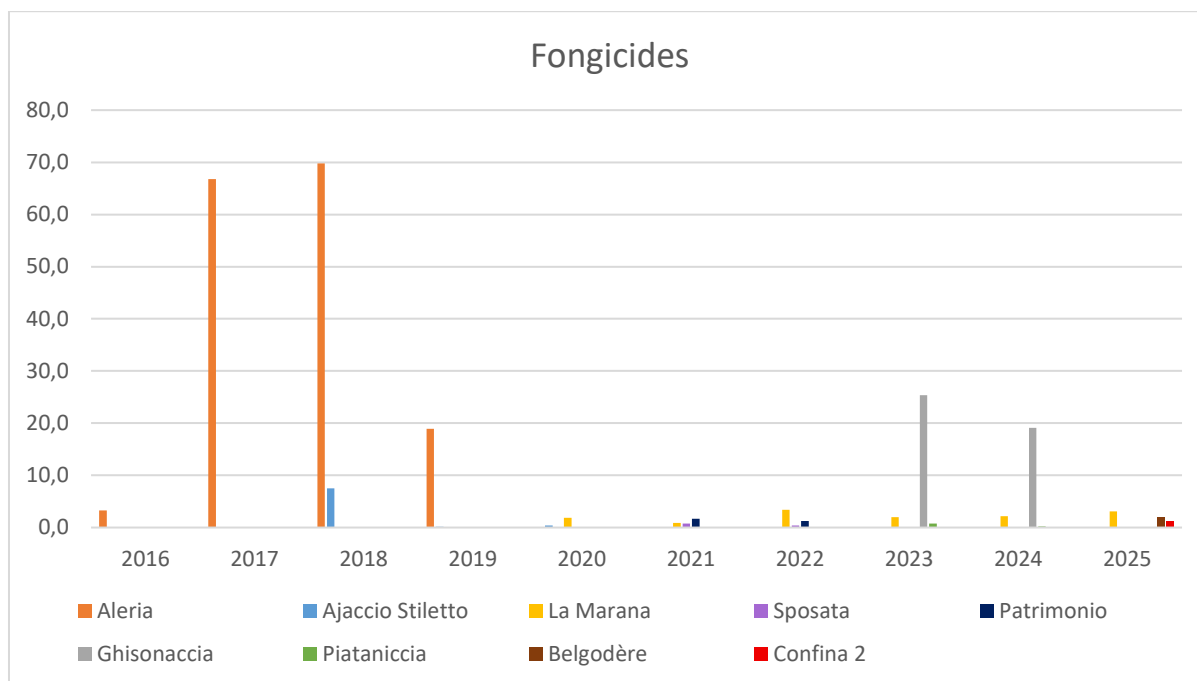


Figure 23 : Historique des niveaux de concentration cumulés en fongicides en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)

Concernant les herbicides, l'année 2019 se démarque à Aléria avec une valeur très élevée. Depuis, le niveau de concentration est le plus élevé à la Marana et semble plutôt stable.

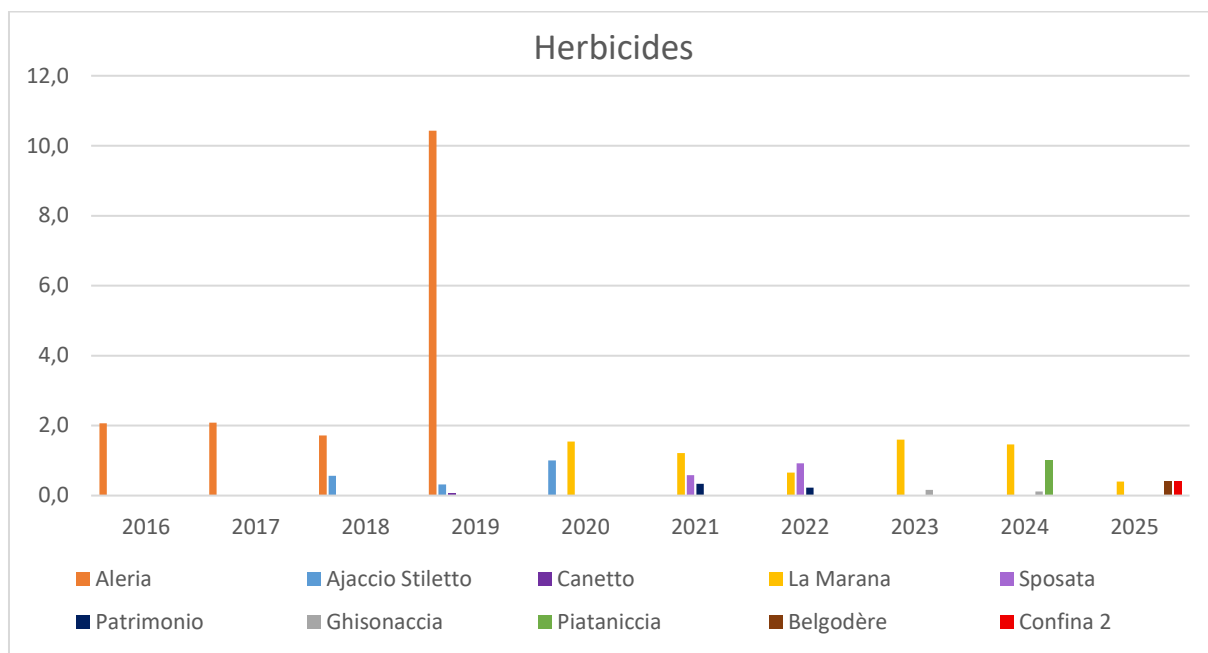


Figure 24 : Historique des niveaux de concentration cumulés en herbicides en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)

Pour les insecticides, c'est également à Aléria que le niveau maximal est mesuré, en 2018. Les niveaux de concentration comparables entre les différents sites.

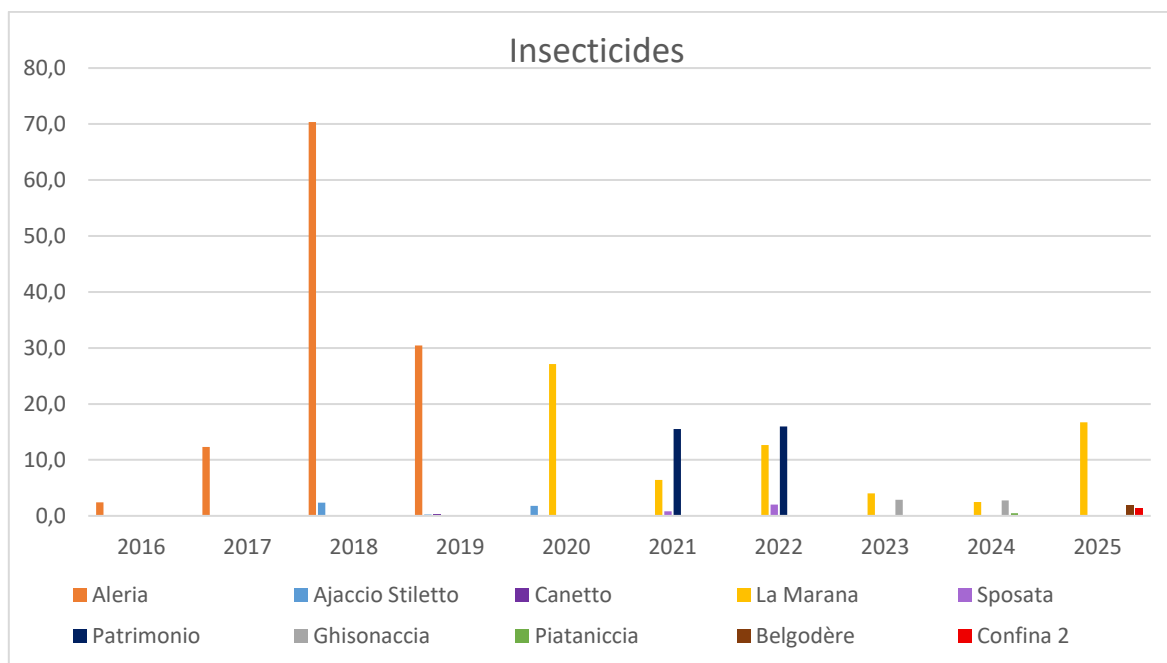


Figure 25 : Historique des niveaux de concentration cumulés en insecticides en Corse (*pas de prélèvements pendant le premier semestre 2021 à la Marana)

Conclusion

La campagne 2025 de surveillance des pesticides dans l'air confirme la présence continue de résidus phytosanitaires sur l'ensemble des sites corses étudiés. Malgré des niveaux globalement faibles, les résultats traduisent une contamination diffuse et persistante de l'atmosphère, en lien avec les pratiques agricoles régionales et les conditions climatiques favorables à leur dispersion.

Les trois sites suivis, La Marana, Belgodère et Confinia 2, présentent chacun une empreinte spécifique, reflet de leur environnement local.

Belgodère et Confinia 2 présentent tous les 2 des concentrations inférieures à celles observées sur La Marana, Néanmoins, ils sont tous les 2 majoritairement impactés par l'usage du Folpel, qui est le pesticide le plus concentré sur ces secteurs. Cela illustre l'intensité des traitements liés à la viticulture et à l'arboriculture.

À La Marana, la diversité des molécules détectées dont le Chlorpyrifos-méthyl, témoigne d'une pluralité de sources agricoles et domestiques. Néanmoins les fortes concentrations de ce pesticide ont fortement impacté les taux globaux de ce site, atteignant une concentration cumulée supérieure à 15 ng/m³. À cela s'ajoute également une présence quasi constante du Lindane, qui a été détecté 10 mois cette année.

La détection régulière de substances interdites depuis plusieurs années, telles que le Lindane, souligne la persistance environnementale de certains composés et la nécessité d'un suivi à long terme. Dans l'ensemble, les profils saisonniers confirment une intensification des émissions au printemps et en été, périodes correspondant aux principaux traitements phytosanitaires sur les cultures insulaires.

En 2026, le réseau de surveillance sera maintenu afin d'assurer la continuité du suivi des pesticides dans l'air sur le territoire corse. Les sites de Belgodère, Confinia 2 et La Marana seront conservés, ce dernier poursuivant sa sixième année consécutive de surveillance. Cette continuité permettra de consolider et d'affiner la compréhension des dynamiques spatio-temporelles des pesticides dans l'air et de renforcer la connaissance des expositions chroniques de la population et des écosystèmes corses.



Mesurer · Accompagner · Informer



Qualitair Corse surveille la qualité de votre air 24h/24 et 7j/7,
publie les résultats de la région sur www.qualitair.corsica
et vous informe en cas de pic de pollution.

Qui sommes-nous ?

Qualitair Corse est une association indépendante agréée par le ministère de la Transition écologique. Elle réunit l'État, des collectivités territoriales, des industriels, ainsi que des associations œuvrant pour la protection de l'environnement.

Notre expertise

- Air extérieur
- Air intérieur
- Émissions de polluants
- Sensibilisation sur l'air
- Odeurs
- Pollens
- Radon

Nous contacter

04 95 34 22 90
contact@qualitair.corsica
Lieu dit Lergie,
RT50, 20250 Corte

-  @qualitaircorse
-  @qualitaircorse
-  @qualitair_corse
-  Qualitair Corse
-  @Qualitair_Corse
-  @qualitair_corse
-  @qualitaircorse4405